

Rapport d'Activité 2022

Service Solidarité Insertion



SOMMAIRE

- | | | |
|----------|--|---------|
| 1 | Le mot de la Vice-Présidente | page 1 |
| 2 | Administration du service
Le Conseil d'Administration du CCAS
Présentation du Service Solidarité Insertion | page 5 |
| 3 | Présentation du territoire : le contexte social | page 13 |
| 4 | L'accueil au service solidarité-insertion | page 17 |
| 5 | Les missions obligatoires
L'aide sociale légale
L'élection de domicile | page 21 |
| 6 | Les aides facultatives en faveur des personnes en difficulté
Les aides alimentaires
Les aides au logement : aides aux paiements des factures d'énergie
Les aides aux paiements des factures d'eau Suez Environnement
Les aides aux accueils de Loisirs
Les aides à la mobilité (aides aux transports en commun) | page 25 |
| 7 | Les interventions sociales
L'accompagnement social individuel
Les actions partenariales
L'accompagnement vers l'emploi (PLIE)
L'accès aux droits et à la santé
Les actions à dimension collective | page 35 |

1 MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

EDITO

Je vous invite à parcourir le rapport d'activités du Service Solidarité du CCAS de Cholet qui vient retracer les actions menées durant l'année 2022.

Vous y découvrirez un service profondément engagé dans l'accompagnement des choletais les plus fragiles, en manque de lien social, de repères ou traversant des difficultés ponctuelles.

Ce sont près de 13 200 personnes qui ont sollicité les accueils du Service Solidarité Insertion l'an passé, soit 1/4 de la population.

Le CCAS confirme ainsi son rôle d'interlocuteur privilégié, particulièrement dans un contexte post crise sanitaire, marqué par le repli sur soi, le mal-être, la dématérialisation, les mouvements de contestation, l'inflation, sous fond de conflit en Ukraine...

Plus que jamais nous avons besoin de rapports humains, de services structurés et de proximité, pour contribuer à faire de Cholet une ville inclusive, solidaire et accueillante.

Je tiens à remercier chaleureusement le personnel du SSI , qui malgré les remous, reste impliqué, les collègues élus, convaincus par les valeurs de solidarité, les administrateurs du CCAS, disponibles et à l'écoute, l'ensemble de nos partenaires associatifs, institutionnels sans lesquels nos projets auraient moins d'impact, et l'équipe de bénévoles qui se mobilise aux Paniers du Planty, pour garantir l'accès à l'alimentation des plus précaires d'entre nous.

Bonne lecture,

Laurence TEXEREAU
Vice-Présidente du CCAS de Cholet

2 ADMINISTRATION DU SERVICE




LE CCAS ET SON CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public à caractère administratif chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Cette structure intervient notamment pour Cholet, dans les domaines de la précarité (Service Solidarité Insertion) et en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité (Service Petite Enfance).



Elle est gérée par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de Cholet et composé, à parité, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire pour leur compétence dans le champ social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE CHOLET 17 SIÈGES


1 Président, 1 Vice-Présidente, 7 délégués élus

 Gilles Bourdoleix Maire de Cholet Président du CCAS Président de l'Agglomération du Choletais Député honoraire	 Laurence Texereau Vice-Présidente Adjointe au Maire	 Élisabeth Haquet Adjointe au Maire	 Krystell Beillouet Adjointe au Maire	 Florence Jaunault Conseillère déléguée	 Antoine Rameh Conseiller Délégué	 Maya Jaradé Conseillère déléguée	 Charline Colineau-Abellard Conseillère déléguée	 Franck Charruau Conseiller municipal
---	---	---	---	---	--	---	--	---

4 représentants d'associations œuvrant dans les domaines relatifs aux retraités et personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'insertion et lutte contre les exclusions, et à la famille

 Philippe Wingert APF France Handicap 49	 Daniel Poilane Office des Retraités et des Personnes Âgées du Choletais (ORPAC)	 Benoît Martin Association des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise (APARHC)	 Dominique Roulet Banque Alimentaire
--	--	--	--

4 personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

 Marie-Hélène Bourreau Secours Catholique	 Valérie Charrieau Régie de Quartier ACTIF Association Création Travail Insertion Formation	 Nicole Ledebt SOS Urgences Mériens	 Eric Bailliard L'Outi en Main
---	---	---	--

Au 31 décembre 2021, le conseil d'Administration du CCAS de Cholet est composé de 16 membres, en plus du Maire-Président, 8 élus et 8 représentants des associations :

- Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Président
- **Madame Laurence TEXEREAU, Vice-Présidente***
- **Madame Élisabeth HAQUET, Adjointe au Maire***
- **Madame Krystell BEILLOUET, Adjointe au Maire***
- Madame Florence JAUNEAULT, conseillère municipale
- **Madame Maya JARADÉ, conseillère municipale***
- Madame Charline COLINEAU-ABELLARD, conseillère municipale
- Monsieur Antoine RAMEH, conseiller municipal
- Monsieur Franck CHARRUAU, conseiller municipal
- Monsieur Philippe WINGERT – Association des Paralysés de France (APF) FRANCE HANDICAP 49, représentant des associations familiales – UDAF 49,
- Monsieur Daniel POILANE – Office des Retraités et des Personnes Âgées du Choletais (ORPAC), représentant des associations de retraitées et de personnes âgées,
- Monsieur Benoît MARTIN – Association des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise (APARHC), représentant des associations de personnes handicapées,
- **Monsieur Dominique ROULET – Banque Alimentaire, représentant des associations de lutte contre l'exclusion***
- **Madame Marie-Hélène BOUREAU - Secours Catholique, personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,***

- Madame Valérie CHARRIEAU – Régie de Quartier ACTIF (Association Création Travail Insertion Formation) , personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,
- Madame Nicole LEDEBT – SOS Urgences Mamans, personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,
- Monsieur Eric BAILLIARD – L'Outil en Main et le Rotary, personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

*** membre de la commission d'attribution des secours du CCAS qui se réunit 2 jeudis matin par mois.**

En 2022, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 6 reprises.

Il a statué et pris **44 délibérations** dont 12 concernaient l'activité du Service Solidarité Insertion (27%).

PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION DU CCAS :

Au 31 décembre 2022, le service solidarité insertion regroupe **18 agents** pour 17,5 Équivalent Temps Plein (ETP) (contre 16,7 ETP effectifs) pour un budget total de fonctionnement de 950 183 € (dont 828 673 € de charges de personnel et 107 833 € consacrés aux différentes aides et secours).

Il est organisé en deux pôles :

- **Un pôle accueil/aides légales et facultatives** composé de **8 agents** (7,8 ETP théorique) dont une coordinatrice du Pôle :
 - Accueil du Pôle Social,
 - Accueil, Information, Orientation tout public,
 - Accueil aides facultatives (remise des dossiers, paiement des colis alimentaires, retrait des Chèques Accompagnement Personnalisé),
 - Instructions, saisies, traitements des dossiers d'aides légales et des dossiers d'aides facultatives gérés par le service (aide sociale, aide alimentaire, commission de secours, aide aux cantines, aide aux transports collectifs urbains, aide aux centres de loisirs sans hébergement, élection de domicile),
 - Accueil administratif aux "Paniers du Planty".
- **Un pôle accueil et accompagnement social** composé de **9 agents** (8,7 ETP théoriques), dont une coordinatrice du Pôle et une coordinatrice des Paniers du Planty :
 - Accueil, information, orientation,
 - Accompagnement social à l'insertion des personnes en difficulté : personnes seules ou en couple sans enfant(s) mineur(s) quelque soit le mode de garde, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite*,
{* à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale et des personnes sous mesure de protection (curatelle, tutelle...)},
 - Conception et développement d'actions collectives de lutte contre les exclusions, à visées préventives et éducatives.
 - Accompagnement de demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Les missions du service Solidarité Insertion s'articulent autour de :

➤ **Missions obligatoires :**

- Instruction des dossiers de demandes d'aide sociale départementale,
- Accès ou ouverture du droit à la domiciliation pour les personnes sans domicile stable.

➤ **Missions facultatives :**

- Accueil, information et orientation du public,
- Gestion et attribution de prestations sociales d'aides facultatives (secours) répondant aux besoins vitaux suivants : alimentaire, logement, enfants (cantines scolaires et accueil de loisirs), santé, handicap,
- Gestion déléguée du dispositif communal de la tarification solidaire transport (aide aux transports collectifs urbains),
- Gestion et coordination de la distribution alimentaire " Les Paniers du Planty " en lien avec la Banque Alimentaire,
- Réalisation des enquêtes ressources pour les dossiers de regroupement familial,
- Contribution à la réalisation des procédures d'indigence,
- Accompagnement social à l'insertion des personnes en difficulté répondant aux critères suivants : personnes seules ou en couples sans enfant(s) mineur(s) quel que soit le mode de garde, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite* (*à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale et des personnes sous mesure de protection (curatelle, tutelle...)),
- Conception et développement d'actions collectives de lutte contre les exclusions, à visées préventives et éducatives.
- Accompagnement de demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

En 2022, le service a reçu **53 demandes de stages** en lien avec des formations sociales (BUT carrières sociales, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, Assistante de Service Social, licences en sciences sociales) ou médico-sociale (BTS Service et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social).

Il a accueilli 5 stagiaires en privilégiant les périodes courtes et de découverte allant de 3 jours à 1 mois.

2022 : Les faits marquants

Mars 2022 :

- Fin et restitution de la première phase de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux pilotée par le CCAS

Avril 2022 :

- Ouverture sous l'impulsion de la Ville de Cholet d'un SAS d'accueil d'une capacité de 40 places dans les locaux de l'AFPA pour accueillir les déplacés ukrainiens :
 - * aménagement des locaux en partie réalisé par les services techniques de la Ville de Cholet en avec le CCAS
 - * engagement du CCAS dans l'aide apportée aux déplacés en partenariat avec ADOMA : distributions de colis alimentaires sur un jour dédié pour les ressortissants ; accès aux aides facultatives et à l'aide aux transports collectifs à titre dérogatoire (dispense des 6 mois de présence sur la commune).

Mai 2022 :

- Habilitation " Aidant Connect " délivrée à l'ensemble des travailleurs sociaux du Service Solidarité Insertion pour accompagner et aider les usagers en toute sécurité dans la réalisation de leur démarches d'accès aux droits dématérialisées.
- arrivée de Françoise PAQUEREAU en remplacement de Sophie FLORENT (départ pour mutation).

Juin 2022 :

- Premier épisode de canicule (déclenchement du plan canicule)
 - 370 personnes inscrites pour 294 foyers
 - 38 personnes ont été contactées par le service pendant toute la durée de l'épisode de canicule

Juillet 2022 :

- Second épisode de canicule (déclenchement du plan canicule)
 - 362 personnes inscrites pour 290 foyers
 - 78 personnes ont été contactées par le service pendant toute la durée de l'épisode de canicule

Septembre – Octobre 2022 :

Seconde phase de l'ABS :

- 1^{er} atelier thématique de l'ABS : famille(s) monoparentale(s) isolée(s) et adolescent(s)
- 2^{ème} atelier thématique de l'ABS : l'autonomie des jeunes adultes (18-25 ans)

TROMBINOSCOPE DES AGENTS DU SSI



Laurent NOUHAUD
Chef de Service

PÔLE AIDES LÉGALES ET FACULTATIVES



Armelle MALINGE
Coordinatrice du pôle



Frédérique FILLION



Françoise PAQUEREAU



Myriam PINEAU

ACCUEIL DU PÔLE



Pascale BODET-CHAILLOU



Ly HOANG



Béatrice JAMIN

PÔLE ACCUEIL ET INTERVENTIONS SOCIALES



Valérie MARTIN
Coordinatrice du pôle



Lydie CHEVALIER
Coordinatrice des
Paniers Du Planty



Lydie PAUVERT
Réfèrent PLIE



Karen BOISDRON

ACCUEIL DU PÔLE



Laurence ERNOULT

ACCUEIL GÉNÉRAL



Véronique BOUDEAU



Estelle JEANSON



Vanessa AUDEBEAU



Emilie RIPOCHE



**Eva EDMOND -
CARDAMONE**

3 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Contexte social

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE : les chiffres clés 2022

1. Démographie

POPULATION	2018	2020	2022	Tendance
Nombre d'habitants	54 186	54 037	54 357	↗
Nombre de naissances	522	542	570	↗
Nombre de décès	522	469	471	↗

MÉNAGES	2018	2019
Ménages d'1 personne	10 626	10 751
Ménages avec famille	14 604	15 003
Couple sans enfant	7 067	7 460
Couple avec enfant(s)	5 442	5 385
Familles monoparentales	2 095	2 158

La part des ménages composés d'une personne seule continue d'augmenter au fil des années alors que la part et la taille des ménages avec familles tend, elle, à se réduire

28 % des familles avec enfants sont des familles monoparentales,

82 % des familles monoparentales choletaises sont des femmes.

Source INSEE RP 2019 et État Civil

2. Données économiques

Taux de chômage : 4,9 % (3^{ème} trimestre 2022)

Du fait de son dynamisme économique, le territoire Choletais bénéficie d'un faible taux de chômage (4,9 %). Il est à noter que la zone d'emploi de Cholet et des Mauges (35 communes de Maine-et-Loire) fait désormais partie des huit zones, sur 302, les moins touchées par le chômage en France.

Sources : DREETS des Pays de la Loire, Pole Emploi 2019-2021

3. Revenus et pauvreté des ménages : indicateurs de précarité

➤ Nombre d'allocataires du RSA à Cholet : 1 334

Nous n'avons pas pu obtenir de la part du Département, contrairement aux années précédentes, le nombre total de bénéficiaires du RSA (et non allocataires) sur la seule ville de Cholet.

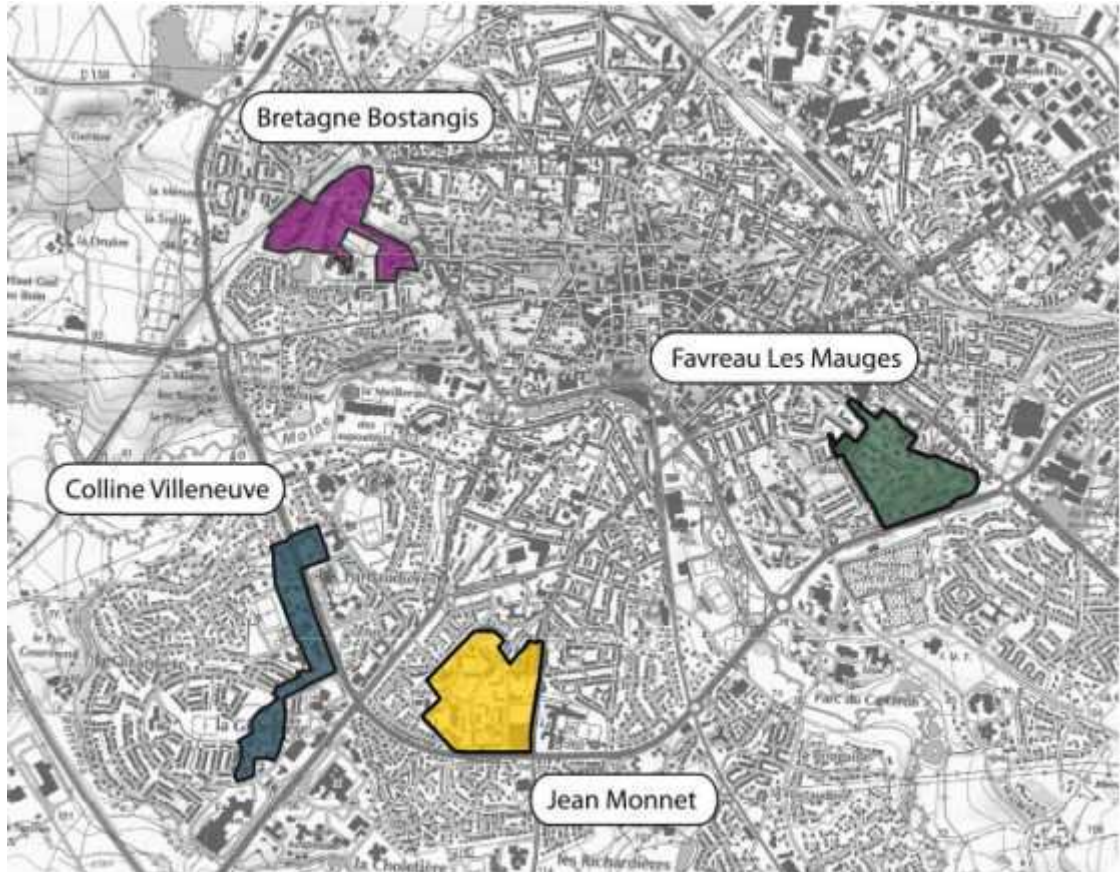
➤ Taux de pauvreté (au seuil de 60%) : 14 % (→)

Ce qui représente 7 364 personnes qui vivent avec moins de 1 063 €/mois/Unité de Consommation

➤ Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) : 4 540

➤ 4 quartiers prioritaires :

La ville de Cholet comporte 4 quartiers prioritaires regroupant près de 8 000 habitants : Jean Monnet, Colline Villeneuve, Bretagne Bostangis et Favreau les Mauges, Ces quartiers restent marqués par des taux de précarité (45 % sur Jean Monnet et Bretagne-Bostangis soit respectivement 920 et 700 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté) et de chômage beaucoup plus importants que sur le reste du territoire (30 % des demandeurs d'emploi de Cholet résident en Quartiers Prioritaires), tout en restant dans la moyenne régionale de l'ensemble des quartiers prioritaires des Pays de la Loire.



4

L'ACCUEIL AU SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION

L'ACCUEIL AU SERVICE SOLIDARITÉ – INSERTION (SSI)

En 2022, **13 157 personnes** ont sollicité les accueils du Service Solidarité Insertion soit au niveau du Pôle Aide Légale et Facultatifs, soit au niveau du secrétariat/accueil des travailleurs sociaux, soit auprès d'un travailleur social sur le site des Paniers du Planty. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2021 et témoigne d'une augmentation des sollicitations dont le service a pu faire l'objet durant cette année.

Chiffres clés :

9 485 personnes reçues au Service Solidarité (Accueil général)

3 672 personnes reçues au secrétariat du Pôle Interventions Sociales

305 personnes reçues en accueil social aux Paniers du Planty

17 300 communications téléphoniques reçues

32 931 communications numériques (mails reçus + mails envoyés)

7 933 personnes accueillies au niveau de l'accueil du Pôle Social

ÉVOLUTION	2020	2021	2021	Tendance
Nombre de Personnes reçues au SSI	9 607	11 463	13 157	↗
Personnes reçues au Pôle Social	9 586	11 129	7 923	↘
Accueil Social aux Paniers du Planty	545	419	305	↘
Communications téléphoniques	20 070	17 300	13 600	↘
Mails reçus	14 974	18 026	21 131	↗
Mails envoyés	7 991	9 974	11 800	↗

Ce qu'il faut retenir :

Des flux d'accueil physique qui repartent à la hausse.

Une hausse durable des sollicitations via les canaux numériques (mails) et ce à l'échelle de l'ensemble du Service Solidarité Insertion au détriment des sollicitations téléphoniques qui n'en demeurent pas moins conséquentes.

La confirmation de l'utilité et de la nécessité d'un accueil central au niveau du Pôle Social qui n'aura pu être assuré que durant 150 jours en 2022.

Zoom sur : l'accueil des déplacés ukrainien au SAS de Cholet :

Le 24 février 2022, débutait l'invasion des troupes russes en Ukraine et par là même une guerre amenant une partie de la population ukrainienne à quitter son pays vers l'Ouest de l'Europe.

A Cholet un élan de solidarité sans précédent voyait le jour comme dans de nombreuses communes de France avec de nombreux dons effectués par la population choletaise.

Début avril 2022, un centre d'accueil (SAS) ouvrait ses portes dans une partie des locaux de l'AFPA situé au Bois d'Ouin à Cholet. Le CCAS a contribué fortement à l'aménagement de ces locaux à travers l'achat de mobilier.

Dès l'arrivée des 40 ressortissants ukrainiens, le CCAS a mis en place des distributions alimentaires dédiées à ces derniers dans ses locaux des Paniers du Planty. Au fil des semaines, ces nouveaux bénéficiaires ont été intégrés aux distributions habituelles, certains d'entre eux devenant même bénévoles aux paniers du Planty.

Parallèlement, le CCAS revoyait les conditions d'accès (présence de 6 mois sur la commune) à certaines de ses aides (transport collectif) afin d'en faciliter l'accès aux déplacés.

Début juin, le CCAS s'est vu confié la gestion de la ligne téléphonique Solidarité Ukraine avant d'organiser en lien avec l'association Ukr'ngo, l'enlèvement des nombreux dons collectés depuis le début du conflit et stockés dans des locaux de l'AFPA afin qu'ils soient acheminés en Ukraine.

Fin décembre, 38 déplacés ukrainiens continuaient d'être présents au SAS de Cholet et la quasi totalité d'entre eux continuent de bénéficier des distributions des colis alimentaires des Paniers du Planty.



5 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

1. L'aide sociale légale

Le CCAS a l'obligation d'instruire les aides sociales légales pour le compte du Département de Maine-et-Loire, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap, intégrant une structure ou pour bénéficier d'une prise en charge financière relative à l'intervention à domicile d'un prestataire.

En 2022, **293 ménages** ont été concernés par une demande d'aide sociale légale, soit 28 de moins qu'en 2021 (- 8%).

Le nombre de personnes reçues en RDV a pour autant légèrement augmenté (**141 en 2022** contre 134 en 2021).

Le nombre de personnes reçues sans RDV pour des demandes de renseignements a très nettement augmenté (**248 en 2022** contre 106 en 2021) alors que le nombre le nombre d'appels téléphoniques est à peu près resté stable (**833 en 2022** contre 815 en 2021).

Le nombre de mails concourant à finaliser les dossiers d'aide légale tant vers les usagers que les partenaires : UDAF, établissements spécialisés, les mairies, la MDA, se comptabilisent à hauteur de **579 pour 2022**, contre 414 en 2021, soit une hausse de 28,5 %.

Concernant l'activité des demandes d'aide sociale légale, elle s'articule principalement autour de :

- L'obligation alimentaire (**133 demandes** soit 45%)
- L'hébergement en maison de retraite (**66 demandes** soit 22%)
- L'hébergement en foyer " personnes handicapées " (**58 demandes** soit 20%)

	2020	2021	2022
Libellé aide légale	Nombre	Nombre	Nombre
Aide aux repas personnes handicapées	0	1	1
Aide aux repas personnes âgées	0	0	1
Aide ménagère complémentaire de soins	1	4	2
Aide ménagère personnes handicapées	27	16	16
Aide ménagère éligible à la prestation compensation du handicap	2	2	4
Aide ménagère personnes âgées	15	5	5
Hébergement foyers handicapés	54	66	58
Hébergement maison de retraite	64	54	66
Hébergement placement Familial	0	0	2
Obligation alimentaire	124	171	133
Allocation solidarité aux personnes âgées	2	2	5
TOTAL	289	321	293

Ce qu'il faut retenir :

Une activité autour des aides légales en hausse significative :

- Plus de passages sans rendez-vous qui ne débouchent pas forcément sur le dépôt d'un dossier ;
- Plus de sollicitations d'autres communes de l'AdC, du relais MDA, du CLIC-IGEAC qui orientent les administrés vers le CCAS de Cholet pour le retrait du dossier et avoir des informations qu'elles ne sont pas en mesure de leur donner.

Plus de la moitié des demandes concernent des dossiers autour de l'obligation alimentaire avec des situations familiales souvent complexes et pas toujours simples à gérer.

2. L'élection de domicile

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable, de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier, accéder à leurs droits et prestations, et remplir certaines obligations.

Il s'agit d'une **obligation légale** pour le CCAS qui doit délivrer une attestation d'élection de domicile à toute personne sans résidence stable dès lors qu'elle a un lien avec la commune, en vertu de l'article L 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fin 2022, le CCAS compte **345 ménages** domiciliés, représentant 351 adultes et 172 enfants, soit **488 personnes**.

En 2022, les tendances observées depuis 2021 se confirment :

- pour la première fois, historiquement, le nombre de ménages domiciliés issus de la communauté des gens du voyage baisse et ne représentent plus que 50 % des électeurs des domiciles contre 66 % à 75 %, les années précédentes ;
- une rotation importante chez les électeurs de domicile se traduisant par des durées de domiciliation plus courtes (3 à 6 mois) et une augmentation constante des premières demandes d'élection de domicile (**195** en 2022 contre 147 en 2021).
- une augmentation du nombre de radiations en raison du non respect des obligations liées à la domiciliation, de l'absence de lien avec la commune dans le cadre de certains renouvellements et un turn-over plus important chez les électeurs de domicile en lien avec leur situation (accès au logement autonome, rupture avec la commune)

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de ménages	271	248	341	355	345
Nombre de personnes	619	611	531	523	488
Dont adultes	363	367	351	351	344
Dont enfants	256	244	180	172	144
Nombre de RDV Élection de Domicile	306	337	371	335	366
Nombre de radiations	108	134	93	175	202
Nombre de courriers	15 843	15 644	14 279	15 181	13 152
Nombre d'appels téléphoniques	4 044	3 842	4 318	5 701	3 663
Nombre de passages	5 089	5 119	3 220	3 200	3 142

L'élection de domicile a généré la réception de **13 152** courriers en 2022 et représente toujours une charge de travail importante pour le service (réception, tri, classement, remise du courrier sur des plages dédiées et gestion des appels téléphoniques). Par rapport à 2021, le volume de courrier traité poursuit sa baisse (- 1 127). Là encore se mesure au fil des ans, l'impact de la dématérialisation sur le volume de réception de courriers papiers.

Au cours de l'année 2022 et avec la levée des protocoles sanitaires, nous avons repris la remise du courrier sans rendez-vous.

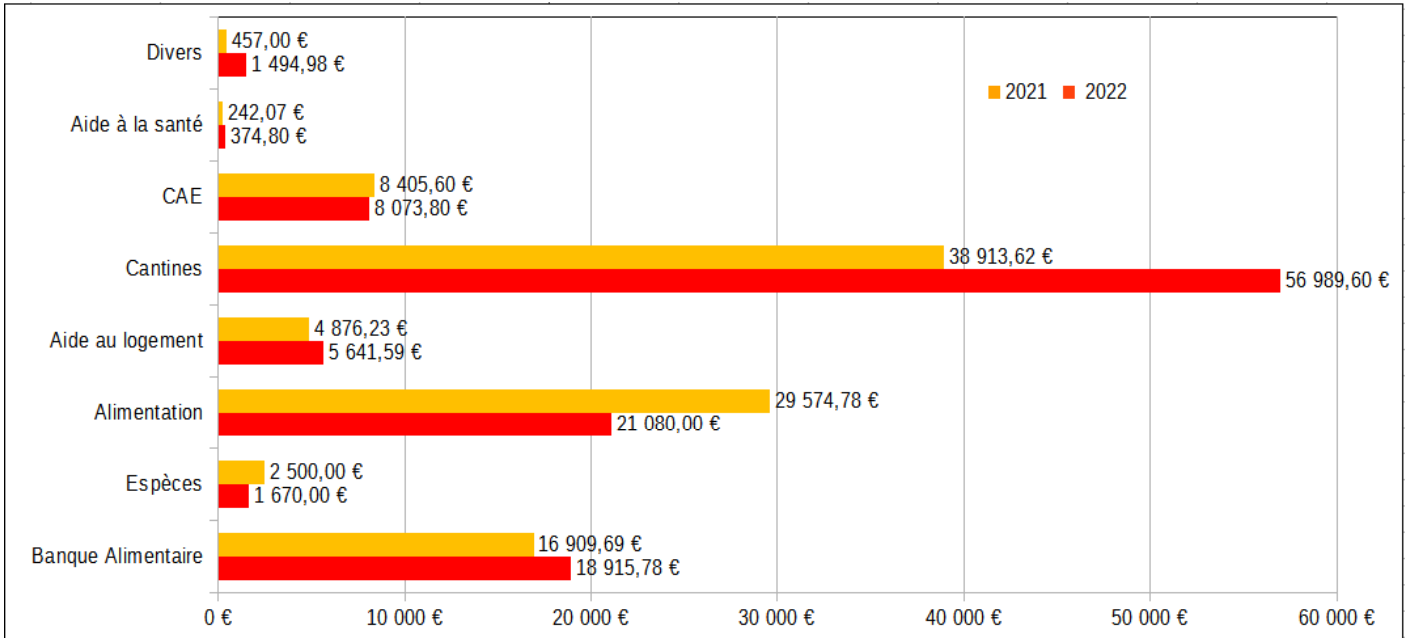
En 2022, il y a eu **298 rendez-vous** réalisés pour une demande ou un renouvellement d'élection de domicile (- 37 par rapport à 2021) et **202 radiations** effectuées (contre 175 en 2021).

6 LES AIDES FACULTATIVES

LES AIDES FACULTATIVES

Les aides facultatives accordées par le CCAS constituent un outil important de soutien aux personnes de la commune rencontrant des difficultés financières.

En 2022, le budget consacré à la lutte contre la précarité représente 114 970 € dont **85,6% consacrés à l'aide alimentaire** (soit 98 445 €) à travers l'aide au paiement des cantines scolaires, les Chèques Accompagnement Personnalisés (CAP), les colis alimentaires des " Paniers du Planty " et les Bons d'Urgence Alimentaire (BUA).



1. Les aides alimentaires

a) Les Paniers du Planty (aide alimentaire sous forme de colis)

Depuis 2011, le CCAS gère, coordonne et organise la distribution alimentaire en partenariat étroit avec la Banque Alimentaire, certains bénévoles " œuvrant " dans les deux structures .

En juin 2021, nous avons fait évoluer les critères d'accès à l'aide alimentaire. Ainsi, les personnes en situation de précarité ayant un Quotient Familial CCAS¹ < 350 peuvent avoir droit à une distribution dite " régulière " par quinzaine durant 6 mois, moyennant une participation de 1 €/colis/personne. Les personnes ayant un Quotient Familial CCAS compris entre 351 et 450 peuvent elles prétendre à une distribution par mois pendant 6 mois toujours moyennant une participation de 1 €/colis/personne.

Les bénéficiaires réguliers représentent en 2022 21,5% des bénéficiaires des Paniers du Planty (contre 29 % en 2021).

Des colis exceptionnels payants (1 €/colis/personne) ou urgents (gratuits) sont aussi attribués après évaluation et avis motivé d'un travailleur social. **En 2022, ils représentent 72,5 % des demandes.**

Les demandes dérogatoires sur évaluation/prescription d'un travailleur social (quotient ≥ 451) représentent **6% des demandes en 2022.**

En 2022, **745 ménages** (contre 642 en 2021) soit 1 604 personnes (contre 1 411 en 2021) ont bénéficié des colis alimentaires. Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à 2021 en partie en lien avec l'arrivée des 40 ménages ukrainiens au SAS ADOMA de Cholet mais aussi par une légère remontée des demandes

33 % des bénéficiaires de colis **ont moins de 15 ans.**

Les colis ont de nouveau été bien fournis en 2022 avec, en moyenne, 14,2 kg de denrées par colis soit un poids en légère baisse par rapport à 2021 (- 1 kg). Le coût réel moyen d'un colis est compris entre 45 € et 50 €.

Néanmoins, nous constatons les effets de la loi Garot pour la lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'approvisionnement de la Banque Alimentaire avec des volumes de ramasse dans les supermarchés en baisse constante mais aussi des ruptures sur certains produits en lien avec les tensions sur les marchés alimentaires mondiaux.

Cette année encore, le contenu des colis des Paniers du Planty a été enrichi avec des paquets de couches et l'acquisition de palettes de produits d'hygiène intime (tampons, serviettes hygiéniques) à des tarifs très avantageux grâce à l'association " Dons solidaires ".

Ces produits répondent à un réel besoin et sont appréciés par les bénéficiaires qui en bénéficient. Le CCAS contribue ainsi à la lutte contre la précarité menstruelle.



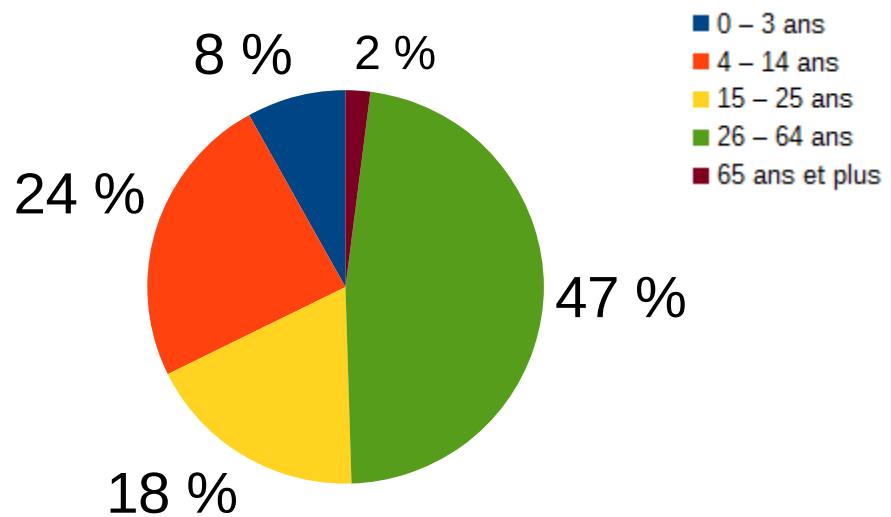
Zoom sur : " Dons Solidaires "

Dons Solidaires est une association reconnue d'utilité publique, à but non lucratif. Elle fournit des produits non alimentaires de première nécessité (produits d'hygiène, d'entretien, articles de puériculture) collectés auprès de 160 entreprises, a un réseau de 1 100 associations et CCAS partenaires. Ces produits sont destinés à lutter contre la précarité. Trait d'union entre les entreprises et le monde de la solidarité, Dons Solidaires est pionnière du mécénat de produits en France.

Au printemps 2022, grâce au soutien financier de la région Pays de la Loire, le CCAS a pu profiter d'une opération auprès de l'association " Dons Solidaires " qui nous a offert 350 € de produits d'hygiène d'une valeur commerciale de plus de 2 000 € (recharges savons, kit d'hygiène pour homme, protections pour femmes, désodorisants de réfrigérateurs) pour mener nos actions d'accompagnement auprès des plus démunis.

Ces produits sont venus enrichir les distributions de colis alimentaires des paniers du Planty et soutenir les réfugiés ukrainiens accueillis au sein du SAS présent sur la ville de Cholet.

Répartition par tranches d'âge des bénéficiaires des Paniers du Planty



Chiffres clés :

143,30 tonnes de denrées distribuées par le CCAS

745 ménages bénéficiaires représentant 1 604 personnes

5 001 bons établis

10 116 colis distribués

1 216 passages en régie pour paiement

b) Les aides en espèces, Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) et Bons d'Urgence Alimentaire (BUA)

Ces aides permettent aux usagers de réaliser des achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, complémentaires aux colis des " Paniers du Planty ". En 2022, elles représentent près de 20 % des aides facultatives allouées par le CCAS (contre 32 % en 2021).

- Les Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) se présentent sous la forme de tickets restaurants. Ils sont délivrés par carnet de 40 € (2x5 € + 1x10 € + 1x20 €) et utilisables dans la quasi-totalité des grandes surfaces choletaises. Ils sont attribués selon un barème (cf annexe 2b) par la Commission de Secours.

- Les Bons d'Urgence Alimentaire (BUA) sont une aide ponctuelle sous forme de bons alimentaires de 5 € ou 10 € utilisables dans deux grandes surfaces choletaises situées à proximité du Pôle Social afin d'apporter une aide matérielle rapide, faute d'autres dispositifs mobilisables (type "Paniers du Planty", associations caritatives), à des personnes rencontrant des difficultés, pour satisfaire leurs besoins alimentaires primaires et se trouvant en situation de détresse.

- En 2022, ont été attribués par la Commission de secours :

- **508 carnets de CAP de 40 € correspondant à 120 dossiers soit 20 320 €** (+ 235 carnets par rapport à 2021)
- **22 dossiers de demande de secours en régie (aide délivrée en espèces) pour 1 460 €** (- 8 dossiers par rapport à 2020)
- **23 dossiers de demande de secours en Bons d'urgence d'aide alimentaire pour 760 €.**

c) Les aides à la cantine

L'aide à la prise en charge des repas de cantine demeure une part importante des aides alimentaires octroyées par le CCAS. En 2022, **277 demandes** soit 166 dossiers ont été accordées, soit une augmentation importante (+ **40%** soit 83 demandes en plus) par rapport à 2021 .

Elle est accordée si les familles remplissent 3 critères d'éligibilité :

- être domicilié à Cholet depuis plus de 6 mois,
- être de nationalité française ou étrangère (en situation régulière sur le territoire),
- avoir un Quotient Familial CCAS inférieur ou égal à 250.

Cette aide est apportée sous la forme d'un forfait de 80 repas par enfant crédité sur le compte " Mon Espace Famille " de chaque bénéficiaire (forfait réduit selon l'avancé du calendrier scolaire et la date de la demande de l'utilisateur).

Chiffres clés :

277 enfants bénéficiaires dont 191 (soit 68%) issus des Quartiers prioritaires

19 800 repas accordés pour un montant de 56 989 €

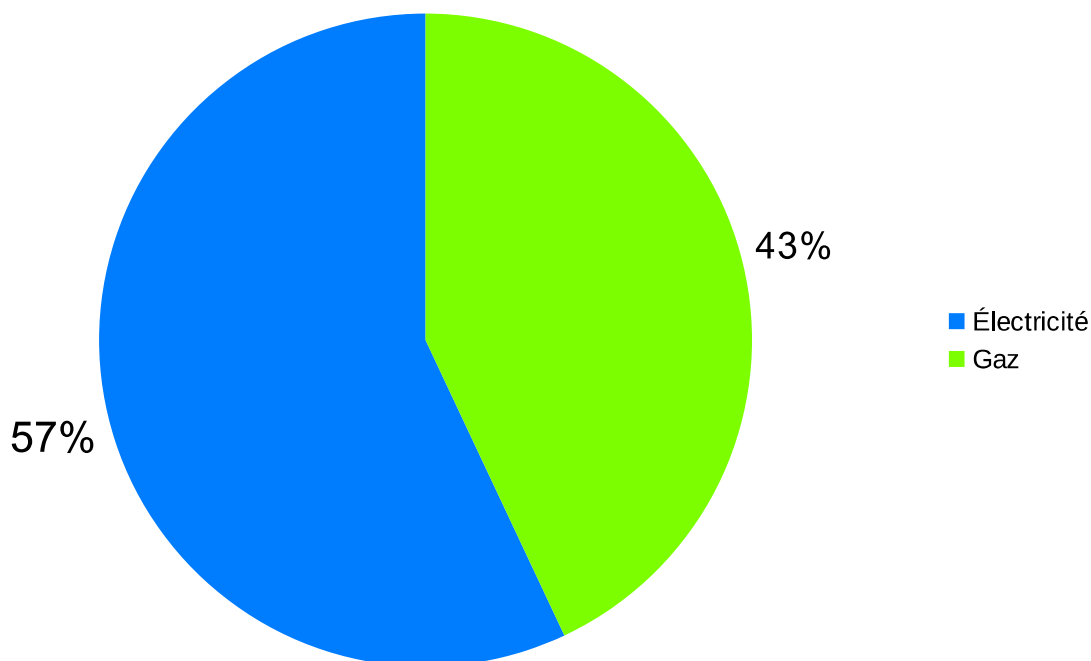
93 % des demandes concernent les écoles publiques

2. Les aides au logement (paiement des factures d'énergie)

En 2022, la Commission d'attribution a reçu **25 demandes** d'aide pour payer les factures d'énergie liées au logement. Elle en a accordé **21** qui ont concerné 21 familles distinctes pour un montant de 5 641,59 €.

Dans la continuité de 2021, la commission a été un peu moins sollicitée cette année pour ce type d'aide. Le rappel auprès des travailleurs sociaux de la nécessité de solliciter prioritairement le Fonds Solidarité Logement (FSL) avant la commission du CCAS, l'utilisation des chèques énergie, la multiplication des primes durant l'année écoulée et une meilleure gestion de certaines familles dans le paiement de leur facture, expliquent cette diminution. Néanmoins avec la flambée des prix de l'énergie, il conviendra d'être attentif à une possible augmentation des sollicitations en 2023 en remarquant que la part des factures de gaz a augmenté par rapport à 2021.

Répartition des demandes



Evolution des aides au logement

	2020	2021	2022
Électricité	20	16	12
Gaz	7	7	9
Total	27	23	21

3. Les aides au paiement des factures d'eau (Suez environnement puis Véolia)

Les fournisseurs d'eau (Suez Environnement et Véolia qui lui a succédé au 1^{er} avril 2021), allouent une dotation au CCAS de Cholet afin de contribuer à la prise en charge des factures d'eau pour ses abonnés en difficultés.

Les demandes sont étudiées dans des conditions analogues à la commission de secours mais sans prise en compte d'un Quotient Familial (QF) CCAS plafond.

En 2022, le CCAS a bénéficié d'une dotation de 28 160 €.

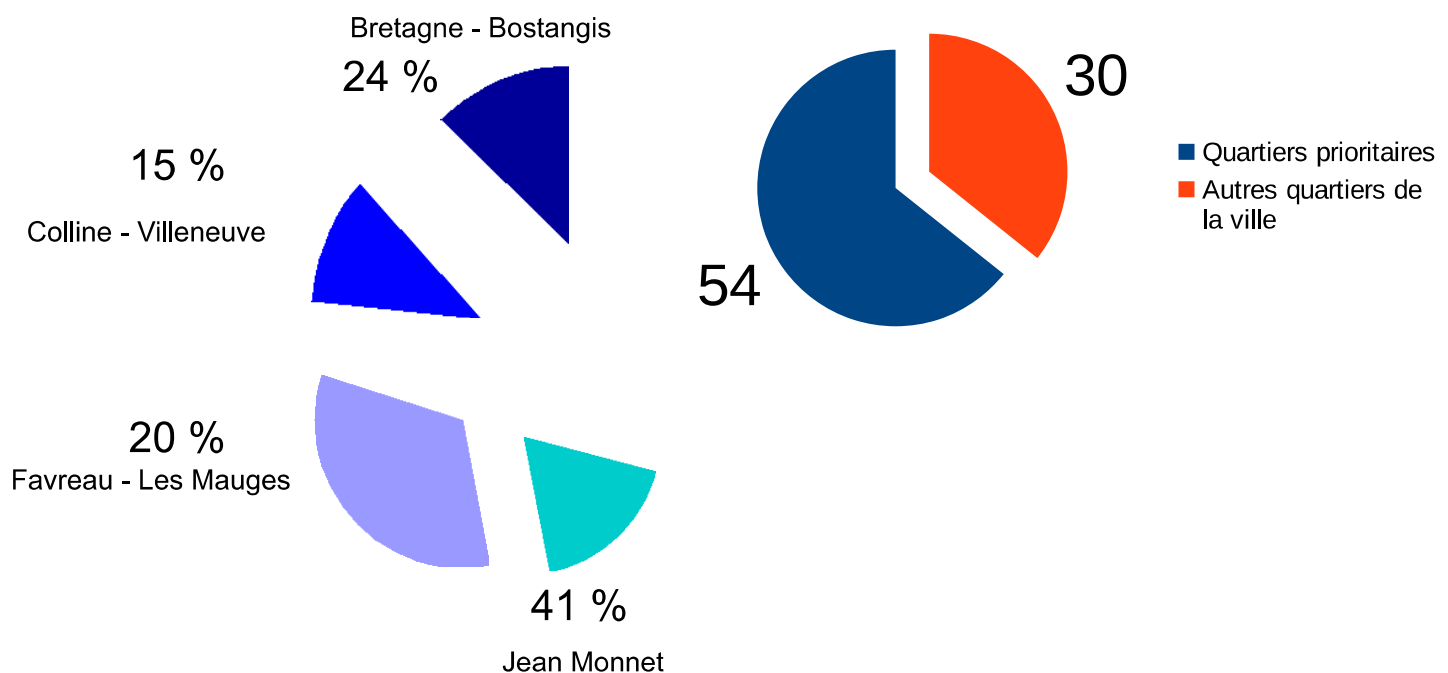
52 dossiers ont été instruits représentant 71 demandes et 71 ont été étudiées, contre 14 en 2021 (+ 38 demandes). **48** ont fait l'objet d'un accord pour un total de 8 347 € (soit un montant moyen alloué par ménage de 160,50 €).

Les demandes sont donc en hausse mais comme seule la part consommation d'eau, soit 50 % du montant de la facture, est éligible au dispositif chèque eau, les montants moyens accordés sont donc en baisse significative.

4. Les aides aux accueils de loisirs

En 2022, **163 demandes** ont été accordées pour 84 familles distinctes pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires.

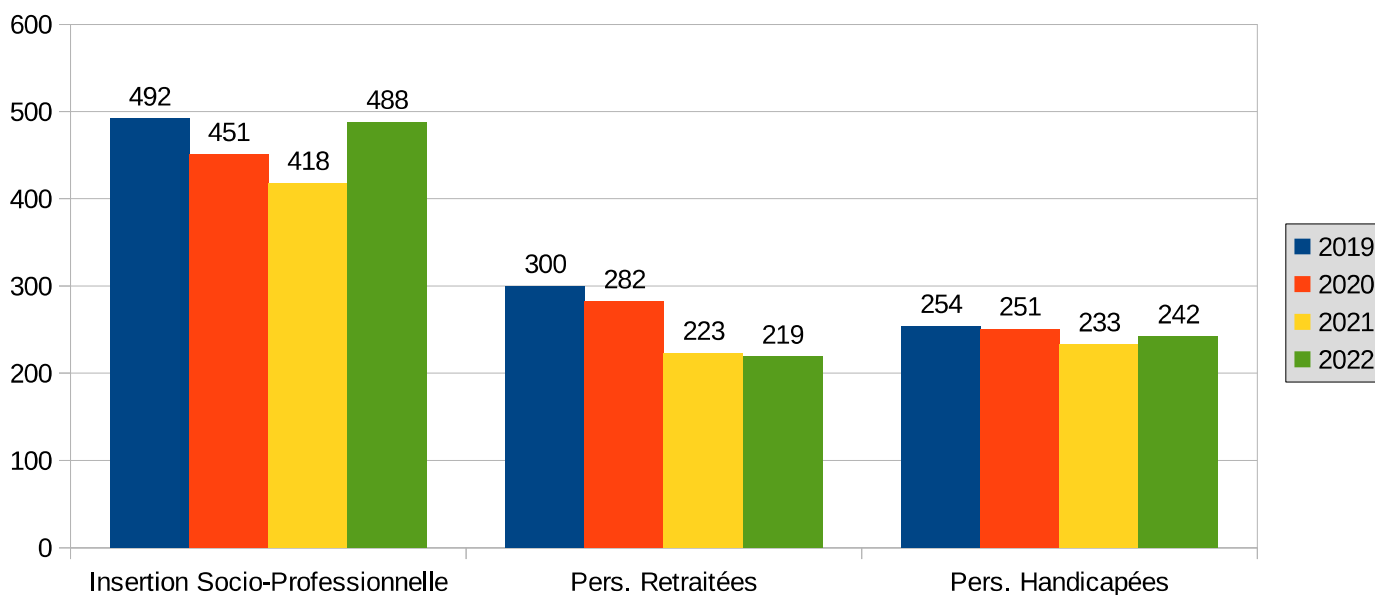
Sur ces 84 familles, 54 sont issues des quartiers prioritaires soit 62 % et 30 des autres quartiers de la ville soit 38 %.



5. Les aides à la mobilité (aide aux transports collectifs urbains)

Le budget Ville alloué en 2022 aux aides aux transports en commun CholetBus (TPC) s'est élevé à 166 680 € (contre 146 722 € en 2021).

En 2022, le service a traité **949 demandes** contre 874 en 2021 (**+75 demandes**).



6. Divers

a) Le logement d'urgence

Depuis 2016, le logement d'urgence confié au CCAS par la Ville et destiné aux personnes en difficulté temporaire d'insertion, a été mis à la disposition de l'établissement Bon Pasteur 49 Pelletier dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette structure a pour mission principale, à Cholet, d'accueillir et d'accompagner des femmes et des couples avec ou sans enfants, en difficulté. Le logement d'urgence s'inscrit dans le cadre du projet "une place d'insertion par le logement", au sein duquel le CCAS a été pleinement associé. Les personnes accueillies dans ce logement ont fait l'objet d'une orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de Maine-et-Loire vers le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Pelletier. Elles étaient en fin de parcours "insertion logement". C'est ainsi que ce logement a servi de passerelle vers un logement autonome, dernière étape préparatrice à la sortie du dispositif CHRS insertion.

En 2022, 2 familles monoparentales en ont bénéficié :

- 1 première famille composée d'une maman seule de 31 ans avec deux enfants âgés de 3 ans et 10 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022.
- 1 seconde famille monoparentale composée d'une jeune maman avec ses deux jeunes enfants du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 27 septembre 2022.

soit **une occupation de 250 jours sur 365 jours** au cours de l'année 2022.

Le mardi 27 septembre 2022, le logement a été détruit par un double incendie rendant ce dernier définitivement inutilisable et expliquant le taux d'occupation en baisse.

b) Les personnes indigentes ou abandonnées

Depuis novembre 2012, la Direction de l'Accueil et Protection aux Populations (DAPP) via son Service État-Civil s'appuie sur le CCAS afin de caractériser la situation d'indigence et/ou d'abandon d'un administré décédé sur Cholet à son domicile ou plus généralement au Centre Hospitalier, et pas forcément natif ou résident sur Cholet.

C'est ainsi qu'en 2022, le CCAS a été sollicité à **2 reprises** (contre 3 en 2021). Aucun dossier n'a donné lieu à une prise en charge par la Ville.

c) Les enquêtes ressources regroupement familial

Le CCAS a procédé à **8 enquêtes ressources** (contre 19 en 2021) portant sur des demandes de regroupement familial, émanant du Service État-Civil pour le compte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

7 LES INTERVENTIONS SOCIALES

LES INTERVENTIONS SOCIALES

1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL

a) L'accompagnement social

Depuis 2017, suite à la fin de la convention RSA avec le Département, les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent le public cible suivant :

Les personnes seules ou en couple, sans enfants mineurs, âgés de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale et des personnes sous mesures de protection (curatelle, tutelle ...)

L'équipe des travailleurs sociaux est composée de 8 professionnelles :

- 3 conseillères en Économie Sociale et Familiale
- 4 assistantes de service social dont une titulaire du diplôme de conseillère conjugale et familiale
- 1 conseillère en insertion professionnelle (accompagnement PLIE)

Cela correspond à 6,9 Équivalents Temps Plein (ETP) effectif (pour 7,7 ETP théoriques)

Chiffres clés :

- **663** personnes suivies en file active (un dossier est considéré comme actif lorsqu'il a fait l'objet d'une intervention dans les 12 derniers mois (*cf annexe 3 a*)).
- **2 418** entretiens physiques réalisés.
- **1 927** entretiens téléphoniques.
- **10 739** mails envoyés,
- **19 781** mails reçus.

La file active des travailleurs sociaux poursuit la hausse amorcée en 2017 (514 fin 2017, 580 fin 2018, 618 fin 2019, 642 fin 2020, 659 fin 2021 et donc **663 fin 2021**), signe que, même si le choletais est dans une dynamique positive, un certain nombre de situations sociales complexes et difficiles subsistent. La fin d'un certain nombre d'accompagnements précédemment réalisés par France Horizon dans le cadre du Service Accueil Orientation (SAO) s'est reporté vers le CCAS ce qui a aussi engendré une hausse des interventions ponctuelles ou régulières depuis ces deux dernières années.

Les accompagnements et suivis réalisés demeurent soutenus et de plus en plus chronophages en lien avec les nombreuses démarches numériques liées à ceux-ci et la difficulté de plus en plus importante de pouvoir contacter directement les administrations ou organismes qui renvoient toutes questions vers les espaces personnels des bénéficiaires.

Initié avec la crise sanitaire de 2020, les travailleurs sociaux ont conservé la possibilité de recourir aux entretiens téléphoniques (1 927 en 2022 contre 1 736 en 2021). Quant aux entretiens physiques, ils sont à peu près stables par rapport à 2021 (2 418 en 2022 contre 2 402 en 2021).

En 2022, l'ensemble des groupes de travail locaux et la plupart des actions partenariales ont pu reprendre tout comme l'investissement des travailleurs sociaux dans les groupes de travail locaux et les actions partenariales diverses qui ont été plus importants malgré un contexte sanitaire toujours délicat.

Il est intéressant d'observer que le profil type d'un usager accompagné par un travailleur social du CCAS demeure similaire à celui de 2021 et de constater que les problématiques principales rencontrées s'articulent toujours autour des difficultés administratives (accentuées par la dématérialisation des démarches et services mais aussi la complexité de certains dossiers et procédures), des difficultés financières et celles liées à l'accès ou au maintien dans le logement.

Dans la continuité de 2021, nous observons un nombre important d'entretiens où l'écoute sociale a été la problématique essentielle et mesurons pleinement les impacts durables de la crise sanitaire de 2020 en matière de mal être chez les publics notamment suivis par le CCAS.

Profil type d'une personne accompagnée par les travailleurs sociaux du Service Solidarité Insertion



b) Les interventions sociales

En 2022, les professionnels du pôle accompagnement social ont assuré **2 402 entretiens physiques** au service et **89 visites à domicile** (hors enquête expulsion locative).

Les demandes de RSA instruites par le service sont légèrement reparties à la hausse en lien avec des personnes se trouvant dans des situations critiques de non recours.

Nature des interventions		2020	2021	2022	
Demande de RSA		55	27	36	
Demande de Fonds de Solidarité Logement	Accès	18	67	15	
	Maintien	49		51	49
Demande d'Accompagnement social lié au logement (ASLL)		24	18	20	
Demande d'Aides financières	Conseil Départemental	3	135	8	
	CCAS	122		82	112
	Secours Catholique	2		5	1
	CPAM	6		4	8
	MSA	0		0	0
	Caisse de retraite	5		13	5
	Autres	0		0	2
Relais Famille de France (surendettement)		0*	0*	0	

* la convention de partenariat avec Familles de présence était caduque en 2020 et 2021

S'agissant des demandes d'aides financières formulées par les travailleurs sociaux du service, elles sont en légère hausse par rapport à 2020, (134 en 2022 contre 112 en 2021).

" Illustration d'un parcours d'accompagnement social " par Éva CARDAMONE-EDMOND

Le service Solidarité/Insertion du CCAS est interpellé en août 2019 par Sèvre Loire Habitat, concernant la situation d'un de leur locataire : Monsieur J.

Ce dernier ne se manifestait pas et ne réglait plus son loyer depuis 2018, ce qui n'était aucunement habituel. Dans ce contexte, des agents de l'organisme HLM se sont déplacés au domicile du locataire pour comprendre les motifs de ses absences de règlement. Ils constatent alors une grande précarité et un logement encombré, en outre ils perçoivent que Monsieur J. semble ne plus pouvoir faire face à ses besoins primaires compte tenu de sa maigreur manifeste.

A la demande impérieuse du partenaire/bailleur, je me suis déplacée directement au domicile de Monsieur J. accompagnée d'une collègue, et ce, pour évaluer la situation et lui proposer le soutien du CCAS, notamment sur le plan alimentaire.

Contre toute attente, le locataire nous a ouvert la porte de son appartement et a accepté de se présenter l'après-midi même au service, son intérêt premier étant de pouvoir se sustenter.

Lors de l'entretien, je découvre un homme fragilisé, déprimé, désorienté et particulièrement isolé, qui après la perte de sa mère, avec laquelle il vivait, a laissé choir son existence particulièrement au niveau administratif. De lourdes conséquences en ont découlé.

Concrètement, sa mère est décédée en mars 2018 et dès août, il a vu ses Allocations de Solidarité Spécifique suspendues, au motif de son absence à un entretien auprès de Pôle Emploi.

C'est ainsi que durant 1 an, Monsieur J. n'avait plus aucune ressource. Pourtant, il n'a fait appel à aucun professionnel pour lui venir en aide. Cette inertie a eu pour effet l'accumulation d'impayés : EDF, GDF, loyers, assurance habitation... De plus, inéluctablement, il n'était plus en mesure de faire face à ses besoins vitaux.

Dans un premier temps, il a fallu gérer l'urgence, en l'occurrence l'attribution d'aide pour qu'il puisse s'alimenter (CAP...). Puis, mettre en place les démarches impondérables pour l'ouverture de droits. Apeuré, il a été nécessaire de l'accompagner physiquement pour l'inscription auprès de Pôle Emploi. Cette formalité a eu pour effet le retour du versement de ses allocations. Monsieur J. a alors avec l'appui du service, repris avec fierté le règlement de ses charges courantes tout en apurant ses dettes.

Ensemble et pas à pas, nous avons remis à jour sa situation administrative et financière afin qu'il retrouve la totalité de ses droits et se soumette à ses devoirs (Pôle Emploi, CPAM, CAF, déclaration impôt...). Monsieur J. a été moteur et investi dans chaque étape, offrant sa confiance et réalisant les démarches avec assiduité et rigueur convaincu de l'apport positif de notre intervention.

Dans un second temps, lorsque la situation financière fût entièrement stabilisée : reprise du paiement du loyer, ouverture des droits, mise en place de plan d'apurement et régularité dans le remboursement, médiation avec les différents partenaires sociaux... Monsieur J. a sollicité mon soutien pour que je puisse l'aider à interpellier un notaire afin que lui soit réglé la succession de sa mère.

Après s'être enquéri de plusieurs démarches, c'est ensemble que nous nous sommes présentés à l'office notarial. Le service solidarité insertion a alors fait la jonction entre l'adjudicateur et Monsieur J. notamment parce que ce dernier ne maîtrise pas parfaitement notre langue.

In fine, en sa qualité de fils unique, il a pu bénéficier du modeste patrimoine financier de sa mère. Mais à cette époque, Monsieur J. n'avait qu'un dessein : que l'héritage familial permette l'acquisition d'une stèle pour la sépulture de sa mère.

Ainsi, dès que l'argent fût versé, c'est une nouvelle fois avec le soutien du service que Monsieur J. s'est rendu aux pompes funèbres afin d'acquérir la stèle honorant sa défunte. Un choix intime qu'il a réalisé en ma présence, en demandant conseil et en s'assurant qu'il avait les fonds nécessaires.

Puis, lorsque le mausolée fût posé, Monsieur J. a sollicité ma venue pour assister son recueillement. C'était pour lui l'aboutissement de notre long accompagnement social construit de médiations partenariales, de démarches administratives, bancaires, judiciaires, professionnelles mais aussi empreint d'apprentissage et de pédagogie avec l'objectif de le rendre autonome et indépendant dans la cité.

Monsieur J. m'a confié avec sincérité que ses impayés ne relevaient nullement d'une volonté manifeste de ne pas assumer ses charges courantes, mais bien d'un repli sur lui, d'une dépression inhérente au décès de sa mère et aussi d'une méconnaissance du service social et de tous les dispositifs d'aides dont il pouvait prétendre.

A présent et depuis maintenant 4 années, Monsieur J. se présente tous les mois au service. Il n'a qu'un objectif, ne plus se retrouver dans la situation initiale. Il aspire à ce que je vérifie ses documents, que je lui explique ou que je conforte ses compréhensions. Il est investi et devenu acteur dans ses démarches qu'elles soient sociales ou professionnelles.

A travers la situation de Monsieur J, nous pouvons mesurer combien le partenariat est essentiel, et la démarche du "aller vers " importante. Également, nous pouvons constater, à certaines étapes du suivi, la nécessité d'accompagner physiquement les personnes dans certaines démarches et d'être à leur côté, une posture que sont amenés à avoir les travailleurs sociaux dans nombre de leur accompagnement et qui reste peu connue.

c) La coordination de la gestion de situations préoccupantes

En 2022, le CCAS via le Service Solidarité Insertion a reçu **85 signalements** de personnes dont la situation sociale était préoccupante (+ 25 par rapport à 2021) .

Ces signalements émanaient de partenaires (maraudes, Police Nationale ou Municipale, travailleurs sociaux, élus) ou encore des agents d'accueil du Service ou de particuliers. Ils concernaient des hommes seuls (54), des femmes seules (23) ; des couples avec ou sans enfants (6) et 2 mineurs.

En fonction de la situation, une évaluation et des échanges téléphoniques ou par mail ont été effectués pour créer du lien entre les différents partenaires ou services concernés et assurer une prise en charge et/ou une veille autour de la situation.

d) La coordination sociale aux Paniers du Planty

L'année 2022 aura été marquée par une augmentation des sollicitations en lien avec les demandes de colis alimentaires qu'elles soient régulières, exceptionnelles ou urgentes si bien que nous avons du ouvrir une distribution supplémentaire 1 jeudi par mois soit 9 distributions mensuelles au lieu de 8. Cette augmentation s'explique pour partie par l'arrivée des 40 ménages ukrainiens en avril dernier mais aussi par l'évolution des critères d'accès aux distributions régulières des Paniers du planty qui est de mieux en mieux repérée.

Avec la fin des protocoles sanitaires, le coin café a pu être à nouveau ouvert en septembre 2022 et a permis de réintroduire de la convivialité et du lien social sur le site. Le fonctionnement des passages aux Paniers du Planty avec les créneaux de rendez-vous est désormais bien ancré et apprécié de tous.

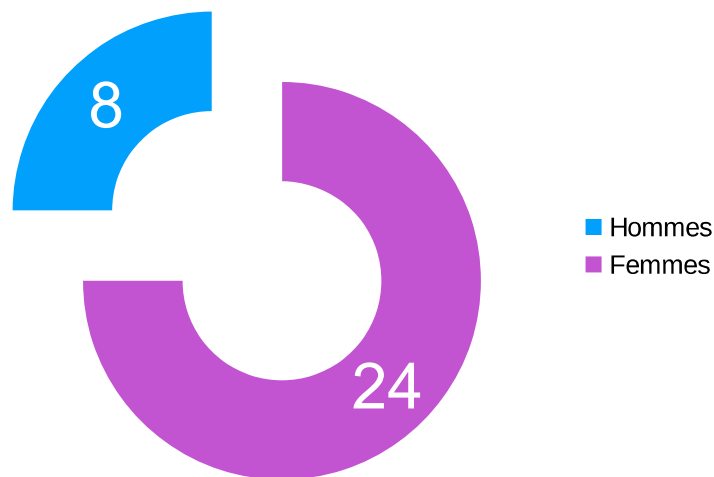
Les bénévoles des Paniers du Planty :

Les bénévoles actifs aux Paniers du Planty sont au nombre de 32 en 2022, auquel s'ajoute 5 stagiaires, 4 jeunes en renfort pendant les congés scolaires, et 12 bénévoles ukrainiens.

Depuis mai 2022 et en accord avec la Banque Alimentaire, 4 bénévoles œuvrant le matin à la Banque Alimentaire ont été intégrés aux bénévoles des Paniers du Planty l'après-midi. Ils réalisent l'approvisionnement des rayons l'après-midi et des tâches diverses pendant la distribution.

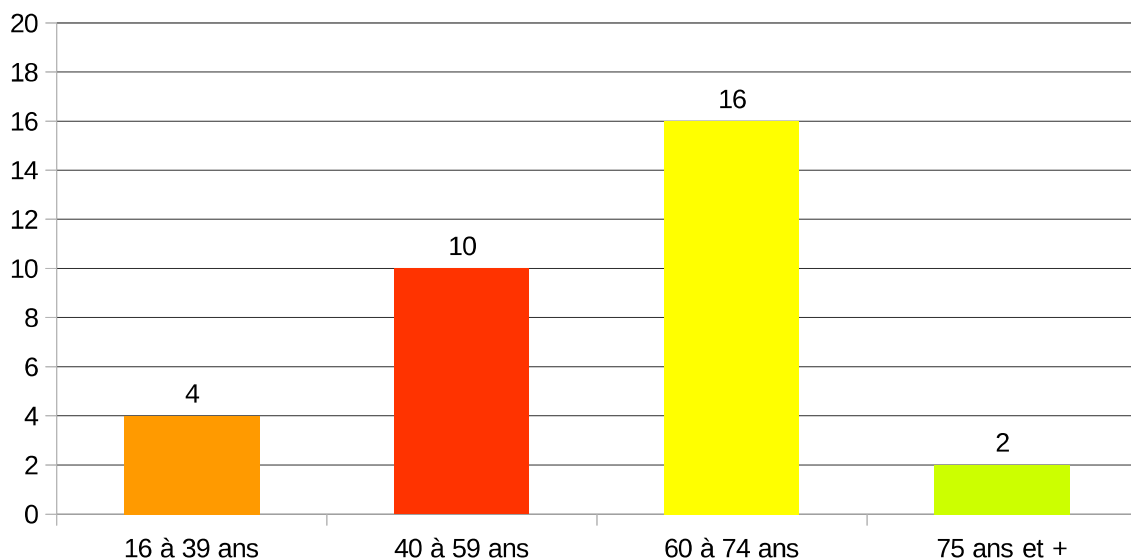
Profil des bénévoles :

- **75 % de femmes et 25 % d'hommes**



Répartition par genre des bénévoles des Paniers du Planty

- **Une moyenne d'âge de 57 ans**



Répartition par âge des bénévoles des Paniers du Planty

Le profil type d'un bénévole des Paniers du planty en 2022 est identique aux années précédente, soit *une femme âgée de 67 ans retraitée.*

L'ensemble des bénévoles a été actif 4204 heures dont :

- 100 heures réalisées par des stagiaires ou étudiants,
- 144 heures de bénévolat des réfugiés ukrainiens
- 180 heures pour les distributions spécifiques pour les familles ukrainiennes.

Les heures de bénévolat réalisées sont en augmentation par rapport à 2021 en raison de la mise en place de distributions spécifiques pour les ressortissants ukrainiens (cf encadré ci dessous) mais aussi de la mise en place depuis le 31/03/2022, de créneaux supplémentaires un jeudi après midi par mois, afin de mieux répartir et équilibrer les distributions, suite à l'ouverture du droit à une distribution mensuelle.

Nous tenons à saluer, à l'occasion de cette année 2022 , la grande capacité d'adaptation des bénévoles à nouveau cette année. Ils ont toujours répondu favorablement à chaque nouveauté avec beaucoup de motivations et d'enthousiasme, et de souplesse.

Nous souhaitons aussi rendre hommage à 3 bénévoles, Claudy, Sylviane et Annick qui sont décédées cette année et qui ont oeuvrées pour les Paniers du Planty pendant plusieurs années.

Comme l'an passé, une action en partenariat avec le CADA dans le cadre de la semaine des réductions des Déchets a permis de sensibiliser des femmes occupantes de cette structures sur la découvertes des légumes de saison (automne/hiver) et un atelier cuisine. Un très bon moment d'échanges.



L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS AUX PANIERS DU PLANTY

Les Paniers du Planty ont aussi été impacté par les conséquences de la guerre en Ukraine. Ainsi la distribution alimentaire est venue en aide à environ 28 familles (soit 40 personnes) accueillies fin avril 2022 au SAS ADOMA localisé à l'AFPA de Cholet. En urgence, des distributions spécifiques et dédiées à ses familles se sont mises en place entre le 4 mai et jusqu'au 1^{er} juin. Ainsi, 5 bénévoles des Paniers du Planty aidés de 4 volontaires Ukrainiens du SAS Choletais ont chaque semaine constitué des colis pour les 28 familles hébergées, sur le site des Paniers du Planty. Puis, les colis étaient acheminés à l'AFPA par l'intermédiaire d'un camion et du chauffeur de l'AFPA, et redistribués aux familles. Ces distributions furent l'occasion d'échanges chaleureux, riches de part et d'autres des bénévoles. Des moments intenses pour les encadrements qui ont dû expérimenter le travail lié à la logistique autour des colis.

Lorsque les familles Ukrainiennes ont pu obtenir leur droit à l'ADA. Ce public est repassé dans le droit commun avec des distributions tous les 15 jours et sur les mêmes créneaux que les autres usagers et bénéficiaires des Paniers du Planty. Certains réfugiés ukrainiens ont souhaité venir en aide à chaque distribution. Ainsi entre juin et juillet, 12 bénévoles Ukrainiens sont venus renforcer les équipes. Ils nous ont beaucoup aidés auprès de leurs concitoyens pour la traduction et la médiation. De leur coté, cela leur a permis de s'occuper la journée, et parfaire leur français.



e) L' Action Éducative Budgétaire (AEB)

L'action éducative budgétaire est mise en place depuis 2018. Elle a pour objectif d'accompagner et de soutenir les usagers du service Solidarité-Insertion qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. Ils peuvent être orientés par les travailleurs sociaux du service ou par des partenaires dans le cadre de leur accompagnement ou par le biais de certaines commissions (CCAS ou Commission Sociale Logement). Certains usagers peuvent également en faire eux même la demande.

Estelle JEANSON, Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) accompagne alors ces personnes afin qu'elles retrouvent à terme, une autonomie dans la gestion de leur budget.

Les difficultés budgétaires sont souvent la cause ou le symptôme d'autres difficultés. Le budget est donc utilisé comme porte d'entrée pour accompagner les personnes dans leur globalité, en résolvant avec elles toutes les problématiques périphériques (emploi, santé, logement...) qui mettent en péril l'équilibre financier.

Chacun est acteur, la CESF recherche avec les personnes des solutions adaptées, tout en leur apportant une aide à la décision. Elle les informe et les conseille pour leur permettre de faire des choix budgétaires en fonction de leurs capacités et de leurs projets.

L'accompagnement s'effectue au rythme de la personne, et toujours avec l'adhésion de la famille. La professionnelle intervient sous forme d'entretiens individuels. Un plan d'action est construit et défini dans un contrat d'engagement, signé par la CESF et la personne suivie. Y sont notés le projet de l'usager, les objectifs à atteindre, la fréquence des rencontres et la durée d'intervention qui peut varier de quelques mois à 2 ans maximum.

A chaque fin de contrat, un bilan intermédiaire est réalisé, afin de faire le point sur l'évolution de la situation, réajuster et/ou refixer d'autres objectifs, renouveler ou non le contrat.

Quelques chiffres :

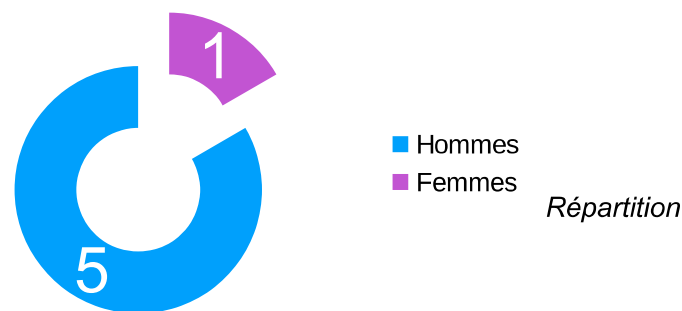
En 2022, 6 personnes ont été orientées et ces 6 usagers ont bénéficié de l'AEB.

2 personnes ont bénéficié d'une fin de mesure en 2022 car les objectifs ont été atteints. Leur situation s'est améliorée et elles sont devenues autonomes sur le plan de la gestion de leur budget.

2 autres personnes n'ont pas pu poursuivre leur accompagnement, l'une rencontrait des difficultés de santé, et l'autre a été incarcérée.

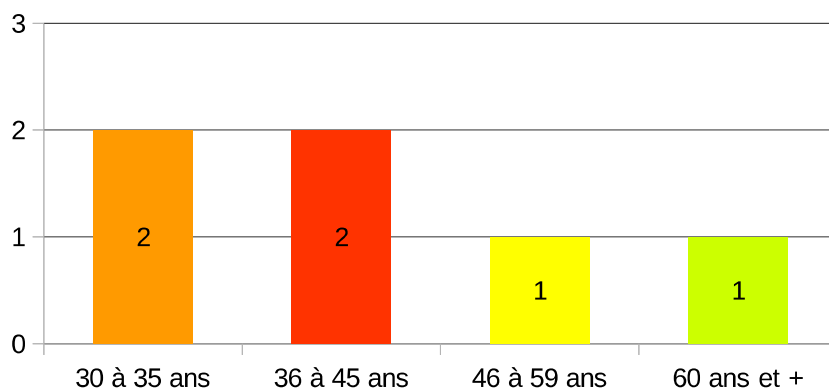
Les 2 autres usagers poursuivent en 2023 leur AEB.

Profils des personnes suivies :



par genre des personnes accompagnées en AEB

Répartition par âge des personnes accompagnées en AEB



Au niveau de la situation des professionnels, tous sont salariés mais avec des changements de situations en cours (arrêts maladie, chômage, retraite).

Le temps consacré par la CESF à ces mesures est de l'ordre de 10 % de son temps de travail

Zoom sur une situation d'Action Éducative Budgétaire (AEB) :

Cet accompagnement a duré 9 mois et a nécessité de formaliser deux contrats d'objectifs d'intervention.

Mme B. était suivie par une assistante sociale du CCAS et avait mis en place avec elle un dossier de surendettement. En effet, suite à des difficultés de santé, elle a dû être placée en arrêt de travail, son budget a été déstabilisé et elle a contracté des dettes (crédits, découverts). Elle a alors exprimé le besoin d'être soutenue dans la gestion de son budget et dans le suivi du plan de la Banque de France. Elle a donc été orientée vers une AEB.

Des objectifs ont donc été conjointement posés lors d'un 1^{er} contrat : comprendre son fonctionnement budgétaire, l'aider à suivre son plan de surendettement. Ces objectifs atteints et même dépassés, d'autres objectifs ont été fixés lors d'un 2^{ème} contrat : stabiliser son budget, développer le lien social.

Afin d'atteindre ces objectifs, des outils ont été mis en place, notamment l'élaboration d'un carnet de bord où Mme B. y a listé le montant de ses ressources, de ses charges fixes et de ses dépenses courantes.

Elle a pris conscience qu'elle retirait beaucoup d'argent en début de mois. L'AEB l'a conduite à modifier ses habitudes pour prioriser le paiement de ses charges, de ses dettes et ensuite repérer ce qu'il restait pour faire face à ses besoins.

Un budget prévisionnel a été établi, cela l'a rassuré et lui a donné des limites. Elle a pu également anticiper les dépenses.

L'AEB lui a permis de se placer en actrice de son budget. D'elle-même, elle a pris des initiatives et a trouvé ses propres astuces :

- établir une liste de course pour réduire ses achats alimentaires, utilisation de la calculette ;
- utiliser un tableau budgétaire sur son smartphone ;
- avoir un petit pot de réserve d'argent pour imprévus ;
- réduire certaines charges (téléphone, assurance résiliation mutuelle chien)

A travers cet accompagnement, Mme B. a pu repérer ses capacités en faisant preuve d'initiatives. Impliquée et investie, elle a réussi à modifier ses habitudes et grâce à ses outils et ceux de la CESF, mais aussi avec le dossier de surendettement, cela l'a aidée à stabiliser son budget et même l'améliorer puisque qu'elle a été en capacité d'épargner sur les derniers mois.

Mme B. est devenue rapidement autonome, capable de faire des choix pour réduire ses charges. L'AEB lui a permis de reprendre confiance en elle, même si à la fin de l'AEB, elle restait encore un peu stressée, ne sachant pas comment l'avenir se profilait pour elle au vu de son état de santé.

Les outils budgétaires ont contribué à la rassurer. Parallèlement, un suivi avec une assistante sociale de la CPAM a également été mis en place, afin de la soutenir dans son projet de reclassement ou de faire valoir un droit à un inaptitude, mais aussi de travailler sur le développement du lien social. En effet, à travers les actions collectives proposées par la CPAM, Mme B devait intégrer un groupe d'échange, l'occasion d'exprimer ses doutes, envisager des perspectives, mais aussi de créer du lien social.

f) Les entretiens en Conseil Conjugal et Familial

Depuis 6 ans maintenant, Éva CARDAMONE-EDMOND, assistante sociale exerce, aussi la mission de conseillère conjugale et familiale au sein du service solidarité insertion. Son rôle est d'aider les personnes à faire le point dans le cadre d'entretiens conduits en individuel ou en couple.

Formée à l'écoute active et la gestion des conflits, elle intervient sur les situations les plus délicates : difficulté à trouver sa place dans le couple, violences conjugales, adultère, jalousie, appauvrissement de la sexualité, hostilité d'un conjoint à l'adoption d'un moyen de contraception, ou tout simplement inquiétudes sur le lien amoureux.

Lors de consultations d'environ 1h30, elle guide les personnes dans l'expression de leurs sentiments, recherche leurs attentes et, dans la plus totale neutralité, tente d'explorer avec elles les choix ou les solutions possibles. Avec leur accord, elle peut orienter une situation vers le réseau d'acteurs juridique, sociaux et médico-sociaux du territoire.

Hors du service, en sa qualité de conseillère conjugale et familiale, elle accompagne souvent physiquement les personnes lors des rendez-vous en lien avec la procédure de divorce ou la liquidation du régime matrimoniale. Ainsi, elle est régulièrement en lien physique et téléphonique avec différents avocats et notaires Choletais. Sa présence rassure les personnes et peut aussi paradoxalement faciliter l'intervention de ces professionnels.

Concrètement, en 2022, **59 rendez-vous** dédiés exclusivement au conseil conjugal et familiale ont été réalisés. Il est important de souligner que depuis l'initiation de cette approche au sein du service, le nombre de consultations ne cesse de croître d'année en année. Cette augmentation s'explique pour partie par l'inscription du service proposé dans le temps. En effet, après plus de 6 ans, Mme CARDAMONE-EDMOND est de plus en plus repérée et connue sur le territoire.

Les personnes qui consultent sont la plupart du temps orientées par les acteurs de terrain : les travailleurs sociaux du CCAS, la DRH, les avocats, les professionnels du Réseau violence conjugal et intra-familiale du Choletais.

2. LES ACTIONS PARTENARIALES

Le Service Solidarité Insertion à travers ses 8 intervenants sociaux et son chef de service est présent dans de nombreuses actions partenariales.

a) Les groupes de travail

Le service participe activement à une dizaine de groupes de travail locaux parmi lesquels :

- le groupe logement,
- le groupe prévention suicide,
- le groupe souffrance psychique,
- le réseau violences conjugales,
- le groupe " carrefour santé ",
- le groupe " santé mentale et logement ",
- le groupe " collectif santé choletais ",
- le groupe " accès aux droits dans un contexte numérique ",
- le groupe " sport/santé/Nutrition ",
- le réseau addictologie (Comité des Acteurs en Addictologie du Maine et Loire – CAAd 49),
- le groupe des techniciens de l'Union Départementale des CCAS de Maine et Loire (UDCCAS 49),
- le conseil d'administration de la Banque Alimentaire de Maine-et-Loire.

Ces groupes mobilisent un à deux professionnels du service, à raison de 3 à 6 réunions de 2h30 par an, auxquelles s'ajoutent des temps de préparation et des temps forts.

En 2022, la plupart des ces groupes de travail a de nouveau pu fonctionner et se réunir même si l'organisation de temps forts s'est encore souvent révélée impossible, pour la plupart, en raison des protocoles sanitaires en vigueur. (cf annexes 4a à 4g).

Zoom sur : le groupe des Techniciens de l'UDCCAS 49

Le groupe des techniciens est composé de professionnels (directeurs, travailleurs sociaux, agents administratifs) travaillant au sein des 62 CCAS et 2 CIAS adhérents à l'UDCCAS 49 au 31/12/2022.

Il se réunit une fois par trimestre pour un temps de rencontre avec des partenaires institutionnels ou associatifs pour échanger sur des dossiers et des questions d'actualité. Ce réseau fonctionne également en dehors de ces temps de rencontres formelles par des échanges de mails sur des questions diverses ou des groupes de travail.

En 2022, le groupe s'est donc réuni 4 fois :

* le 25 mars 2022 à Mûrs-Érigné

Point sur mobilisation des aides facultatives ; Point fonctionnement UDCCAS 49
Point mise en œuvre convention CPAM ; Point sur transport solidaire sur territoire d'ALM

* le 17 juin 2022 aux Ponts de Cé :

Point activité des CCAS : tendance aides facultatives ; Point ABS
Place des CCAS dans les communauté de communes
Opportunité de créer un groupe de réflexion sur les épiceries solidaires pour les CCAS en réflexion sur cette question
Point sur la reprise des animation vers les seniors ; Point sur l'accueil des réfugiés ukrainiens et leur gestion par les CCAS

* le 14 octobre 2022 : temps fort de rentrée et de relance de l'UDCCAS aux Ponts de Cé

Une journée animée par " We Act " - 75 inscrits représentant 36 CCAS/CIAS du Département

* le 18 novembre 2022 à Avrillé

Point d'actualités des CCAS ; Retour sur la journée du 14 octobre 2022 : feuille de route ; Numérique et accès aux droits ; Présentation de l'outil soliguide/solinum
Mise en œuvre prime Ségur dans les CCAS

Le CCAS de Cholet a été présent à toutes les réunions en 2022.

b) Les commissions/Instances locales

Le Service Solidarité Insertion participe activement aux instances suivantes au travers de la présence d'un professionnel, du Chef de Service ou des élus.

Cette année, les différentes instances ont fonctionné quasi normalement :

- La Commission Sociale de Logement (CSL) : 12 CSL en 2022 à raison de 3h par commission.
- La Commission Partenariale du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : 12 commissions de 2h en 2022.
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) : 1 commission sur 5 à laquelle le CCAS a pu prendre part en raison des protocoles sanitaires en vigueur.
- La Cellule d'Analyse croisée des situations psychosociales complexes : 6 cellules en 2022 de 1h15.
- La Commission d'Attribution des Logements de Sèvre Loire Habitat (SLH) : 1 commission par semaine (sauf en août) soit 48 demi journées de 2h30 en moyenne.
- La Commission de Veille Sociale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : 1 commission tous les deux mois de 2 h. 6 réunions en 2022.

Zoom sur : la Commission de Veille Sociale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 49)

Les Commissions de Veille Sociale s'inscrivent dans le cadre d'une lettre de mission adressée en 2020 aux SIAO 49 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS), devenue en avril 2021 Direction de l'Emploi, de l'Économie, du Travail et des Solidarités (DEETS), leur demandant expressément de mettre en place sur chaque arrondissement une coordination des acteurs de la veille sociale

La coordination de la veille sociale est un dispositif partenarial qui a pour objectifs de :

- Suivre le parcours de l'ensemble des personnes en demande d'hébergement d'urgence ou non qui sollicitent les acteurs de la veille sociale et qui présentent une situation préoccupante (santé, vulnérabilité...)
- Veiller à ce que toute personne puisse bénéficier de l'accès à une évaluation, d'un accompagnement vers l'hébergement ou toute autre forme d'accompagnement
- Rendre visible toutes les situations préoccupantes enkystées dans l'urgence et/ou à la rue
- Faciliter la mise en place d'un plan d'action individualisé par la coordination des acteurs

Cette coordination se traduit par la participation à la Commission de Veille Sociale (CVS).

En 2022, le CCAS de Cholet a participé à 6 commissions de veille sociale avec les principaux acteurs du territoire concerné (Maison des Solidarités, Centre Hospitalier, Maraude, ALIA, CHRS Pelletier, CHRS La Gautrèche, CHRS France Horizon "Abri des Cordeliers").

c) La Maison des Adolescents (MdA)

La Maison des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation. Elle prend en compte toutes questions auxquelles peuvent être confrontés les adolescents dans le champ de la santé, de la famille, de la sexualité, du mal-être, du droit, des dépendances, de la scolarité ...

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 20 ans venant seuls ou accompagnés.

Elle est également ouverte aux parents préoccupés par le comportement de leur adolescent ou les difficultés rencontrées avec lui.

Depuis son ouverture en septembre 2017, un travailleur social du CCAS, Éva CARDAMONE-EDMOND, est mis à disposition de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'une convention de partenariat, afin de contribuer aux permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement ainsi qu'aux différentes actions menées localement par l'antenne choletaise de la MdA. (cf bilan Annexe 4f)

En 2022, la professionnelle du CCAS au sein de la Maison des Adolescents, a participé à :

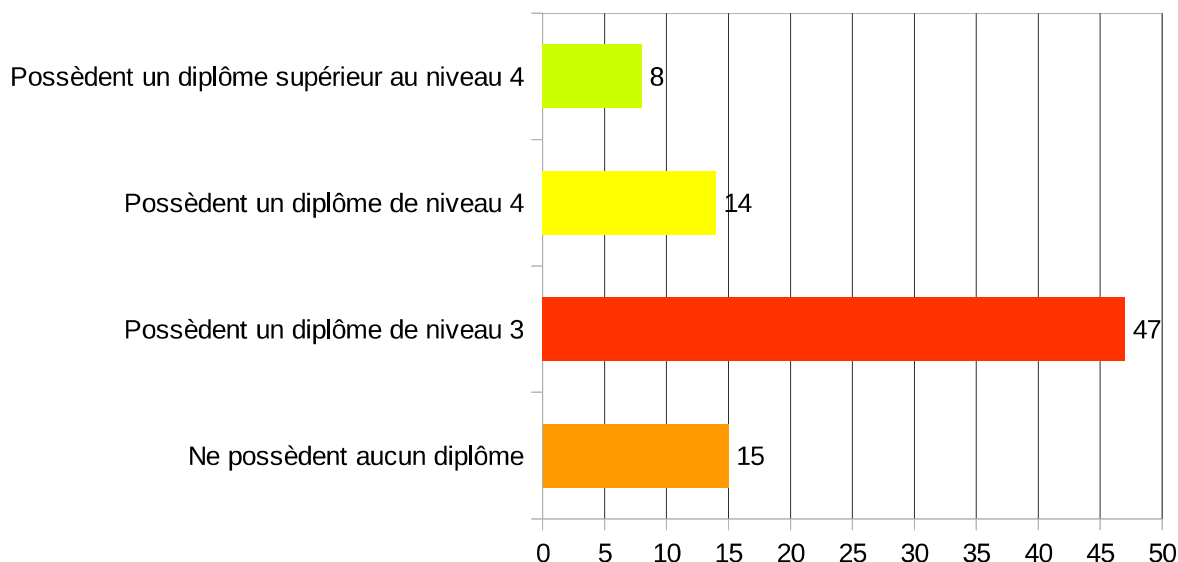
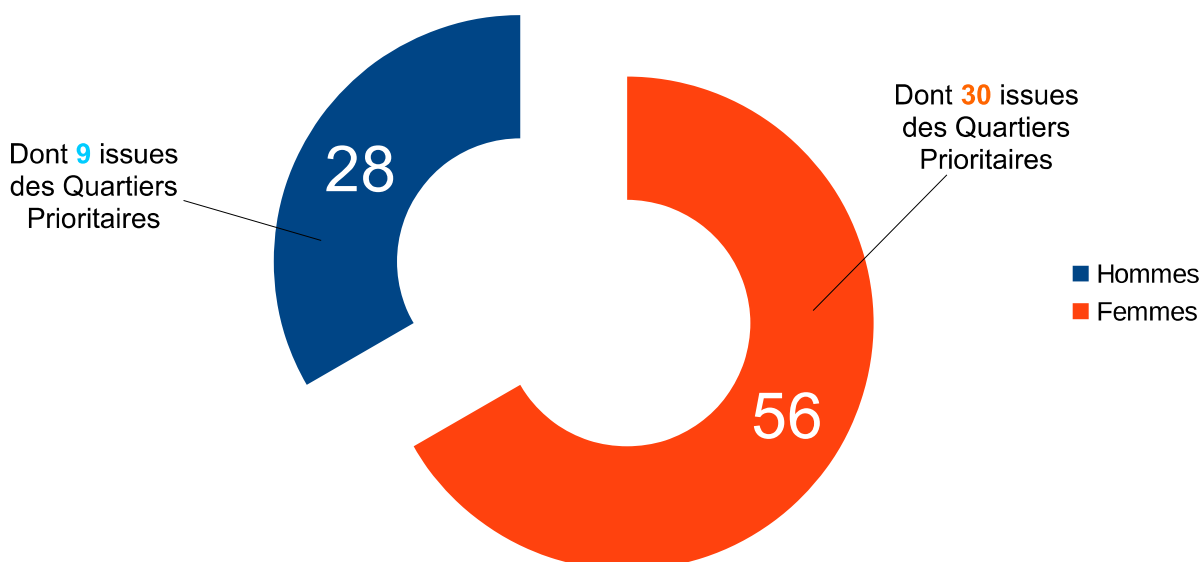
- 2 journées institutionnelles départementales
- 1 journée interrégionale
- au lancement de la démarche " Let'Motiv " pour aller à la rencontre des partenaires choletais œuvrant auprès des adolescents.

3. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Le dispositif consiste à accueillir et accompagner les personnes dites " participants ", en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Choletais, dans leurs démarches d'accès et d'intégration dans l'emploi durable. En effet, le CCAS et plus précisément son Service Solidarité Insertion a souhaité mettre en place cette opération d'accompagnement afin d'établir une complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement social et d'aides financières existants. Ce lien est aussi valable dans l'autre sens. En effet, l'accompagnement PLIE au CCAS permet à un public ne relevant pas du CCAS d'avoir accès plus facilement aux aides légales et facultatives. L'opération s'est déroulée du 1/01/2022 au 31/12/2022.

84 participants durablement éloignés de l'emploi ont été accompagnés en 2022 de manière individualisée et renforcée soit 28 hommes (33%) et 56 femmes (66%), 21 participants sont bénéficiaires du RSA sur l'année 2022. Le nombre de Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD) à l'entrée dans le PLIE en 2022 est de 55 personnes. 39 personnes sont issues des quartiers prioritaires ce qui représente plus de 46 % des participants.

En ce qui concerne le niveau de formation des participants accompagnés en 2022, **15 personnes ne possèdent aucun diplôme**, 47 ont un niveau 3 (CAP-BEP), 14 participants ont un niveau 4 (Bac); 8 personnes ont un niveau supérieur au niveau 4.



L'année 2022 a fait l'objet de 32 entrées et de 31 sorties dont **14 positives** :

- 2 CDI temps plein,
- 2 CDD plus de 6 mois temps plein,
- 1 CDI à temps partiel ≥ 20h,
- 4 Intérim de plus de 6 mois à temps plein,
- 2 Intérim de plus de 6 mois à temps partiel ≤ 20h,
- 3 Formations Qualifiantes

et **17 « sortie autre »** :

- 1 pour démission,
- 6 non respect du contrat,
- 1 relais vers autre accompagnement,
- 2 pour congé maternité / parental,
- 4 pour problème de santé,
- 2 pour rupture d'un commun accord,
- 1 pour non signature du contrat d'engagement.

Différentes actions de mobilisation permettant de favoriser le retour à l'emploi ont été mises en œuvre durant cette année 2022.

➤ Actions de Mobilisation redynamisation = 50 participants dont :

- 1 A portée de clics (DÉPARTEMENT 49)
- 4 ACTION DE SOUTIEN INDIVIDUALISE AdC 2022- LOT 1 Soutien mobilité formation conduite
- 3 ACTION DE SOUTIEN INDIVIDUALISE AdC 2022- LOT 2 Gestion du stress / sophrologie / confiance en soi
- 2 ACTIVEO Pro (AFODIL)
- 6 Ateliers du changement (AdC)
- 8 Ateliers du changement - Info. Coll. (AdC)
- 5 Ateliers du changement - Retour d'expérience
- 1 AVANCE (ADAPEI FORMATION)
- 2 Covoiturage Solidaire - ECO MOB'IN (AFODIL)
- 1 Diagnostic Plateforme MOBLITE (AFODIL)
- 1 Equipier polyvalent en restauration (SITI INTERIM)
- 1 EVPP - Réunion de Présentation (ADAPEI) 2022
- 1 MISPE - Période de mise en situation en milieu professionnel en ESAT
- 1 Permis B (AE non conventionnée)
- 1 Permis B (ECCA)
- 1 Permis B (ST PIERRE)
- 2 Plateforme MOBILITE (AFODIL)
- 1 PMSMP (Pôle Emploi)
- 6 PREPA CLÉS (GRETA)
- 1 Prestation d'appui spécifique / Diagnostic approfondi (UCEO)
- 1 Temps Fort - Du Geste à l'Emploi - Venez tester des métiers (AdC)

➤ Actions de médiation à l'emploi : 11 participants dont

- 2 Groupe sectoriel industrie
- 6 Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)
- 3 PMSMP Relations entreprises

4. LES ACTIONS A DIMENSION COLLECTIVE

a) Les ateliers bien-être : " du temps pour soi " (action coup de cœur 2021 ex-æquo avec les ateliers culinaires de la Marmite Conviviale des conseils citoyens)

Les ateliers bien-être proposés par le CCAS existent maintenant depuis plusieurs années. Pour rappel, leur objectif est de restaurer l'estime de soi et revaloriser la personne par l'apprentissage de gestes simples, conseils et soins lui permettant d'être autonome dans la gestion de son hygiène corporelle personnelle.

Les ateliers bien-être contribuent également à la création du lien social, à encourager le bien-être chez les personnes et ainsi favoriser l'insertion sociale et professionnelle en soignant son apparence et sa présentation.

Cette action vise enfin à optimiser la relation d'aide car l'accompagnement socio-esthétique est réalisé en lien étroit avec les travailleurs sociaux prescripteurs de cet accompagnement.

Les ateliers sont animés par Madame Éloïse PILET, socio-esthéticienne, qui transmet après chaque séance un compte rendu au professionnel prescripteur, avec l'accord du bénéficiaire.

Dans la continuité de 2021, l'action a offert un nombre de places plus important (le CCAS prenant en charge le financement de plusieurs places sur son propre budget) : 10 places pour les personnes habitant en quartier prioritaires et 10 places pour des personnes habitant hors des quartiers prioritaires de Cholet contre une quinzaine de places les années précédentes et seulement pour les personnes résidant en quartiers prioritaires.

En 2022, il nous a semblé utile et nécessaire de sensibiliser à nouveau les partenaires à cette action en élargissant l'invitation à une réunion de présentation de l'action, à la Mission Locale du Choletais fort du constat qu'ils avaient pu faire sur la difficile sortie COVID des jeunes fréquentant leur structure. Cette réunion s'est tenue le vendredi 3 juin 2022 au Pôle Social et a concerné 11 professionnels participants représentant 5 structures différentes auxquels ont été présentés l'action, ses objectifs ainsi que les modalités d'accès et de prescription à celle-ci.

Une réunion d'information et d'échange auprès des différentes personnes ayant fait l'objet d'une orientation vers l'action s'est tenue le 27 juin 2022. Les séances individuelles ont débuté dès le mercredi 29 juin 2022 pour se terminer fin décembre 2022.

Cette année, ce sont 19 personnes, 13 femmes et 6 hommes, qui ont pu bénéficier de plusieurs séances individuelles. Deux ateliers collectifs leur ont également été proposés mais la mobilisation des participants s'est à nouveau avérée très difficile : une bénéficiaire présente au premier atelier collectif et une seule au second.

De façon unanime, les bénéficiaires soulignent le moment de relaxation et de détente qu'ils ont éprouvé, l'accessibilité à ce type de soins qu'ils ne peuvent pas, habituellement, entrevoir d'un point de vue financier, la satisfaction d'avoir accompli un effort, un objectif, de sortir de chez soi, le bénéfice de prendre soin de soi et l'opportunité des échanges bienveillants avec Madame PILET.

b) Les ateliers culinaires et lien social " La Marmite Conviviale " (action coup de cœur 2021 des conseils citoyens, ex-æquo avec les ateliers bien-être)



Cette action a aussi été financée dans le cadre de la politique de la Ville. Ces ateliers se sont déroulés au Centre Social K'léidoscope. Ils ont été co-animés par l'association " SolidariFood ", basée à Angers et œuvrant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et Émilie RIPOCHE, assistante sociale au CCAS avec également le soutien de l'antenne choletaise de la Banque Alimentaire qui a fourni gratuitement les denrées pour tous les ateliers.

Entre septembre et décembre 2022, Émilie RIPOCHE y aura consacré un peu plus de 130 heures. (cf bilan annexe 3b).

Ce qu'il faut retenir :

7 participants : 3 hommes et 4 femmes

37,5 % des participants sont issus des quartiers prioritaires (3 sur 7)

13 ateliers culinaires de 5h en moyenne.

8 repas partagés avec des partenaires qui ont permis de découvrir autant d'actions et de structures locales.

Initiée en 2021 par deux travailleurs sociaux du Service Solidarité Insertion, Émilie RIPOCHE et Estelle JEANSON, cette action collective qui a pour but de rompre l'isolement, de soutenir l'accompagnement individuel et d'être une passerelle vers les structures existantes, s'est poursuivie en 2022.

Fort du bilan réalisé en 2021, l'objectif cette année a été de proposer aux participants de s'investir davantage dans la préparation et l'organisation de ces ateliers. De cette implication un nouveau programme a été construit et proposé aux usagers du service par le biais de leur référent social et professionnel.

Les Découvertes du lundi

Venez nombreux aux ateliers du CCAS !

L'occasion de partager un moment convivial en groupe et de sortir de chez vous !
Ces ateliers vous permettront de participer à différentes activités et de découvrir les structures choletaises qui les proposent.

Où ?
Paniers du Planty
13 rue du planty
49300 Cholet

Quand ?
De 14h à 16h30
 • Lundi 28 mars - Cuisine
 • Lundi 4 avril - Jeux de société
 • Lundi 26 avril - Préparation de l'atelier du 9 mai
 • Lundi 9 mai - Visite de la Caserne des pompiers
 • Lundi 23 mai - Préparation de l'atelier jardinage
 • Lundi 13 juin - Jardinage
 • Lundi 27 juin - Atelier "surprise" (sortie à déterminer)

Contact et inscription
 CCAS de Cholet
 02 72 77 24 34
 Émilie RIPOCHE
 06 71 72 55 50
 Estelle JEANSON
 06 71 71 11 27

CHOlet **CCAS**

Fréquentation

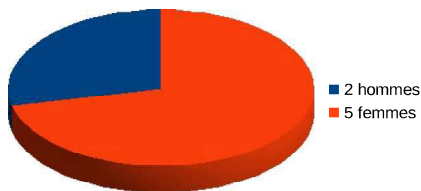
En 2022, les participants ont souhaité que chacun s'engage à être présent à chaque atelier, hormis problèmes de santé ou rendez-vous importants, travail, etc...

Sur 12 personnes orientées où ayant déjà émis le souhait de participer à cette action, 7 personnes ont accepté de venir aux ateliers : six anciens membres et une nouvelle personne. Néanmoins l'une d'elle n'a pu venir qu'une seule fois et une autre a dû arrêter au bout de quatre ateliers suite à des difficultés de santé.

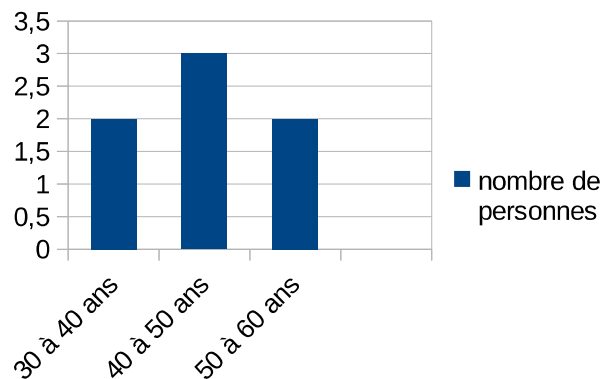
La participation aux ateliers a été régulière dans l'ensemble.

Profil des 7 participants :

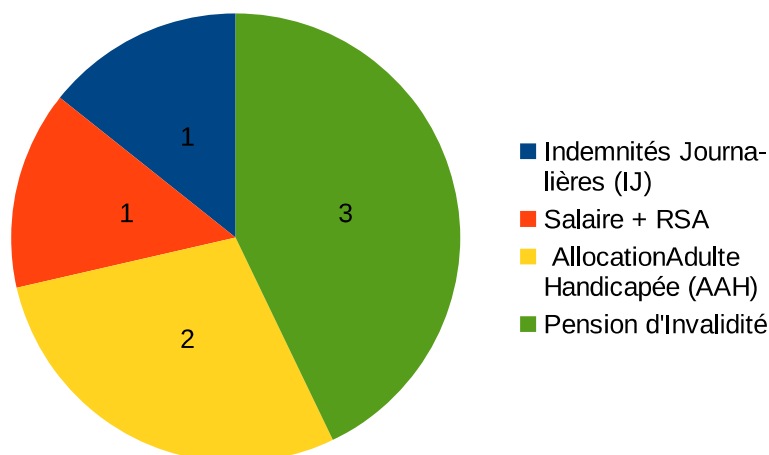
Genre



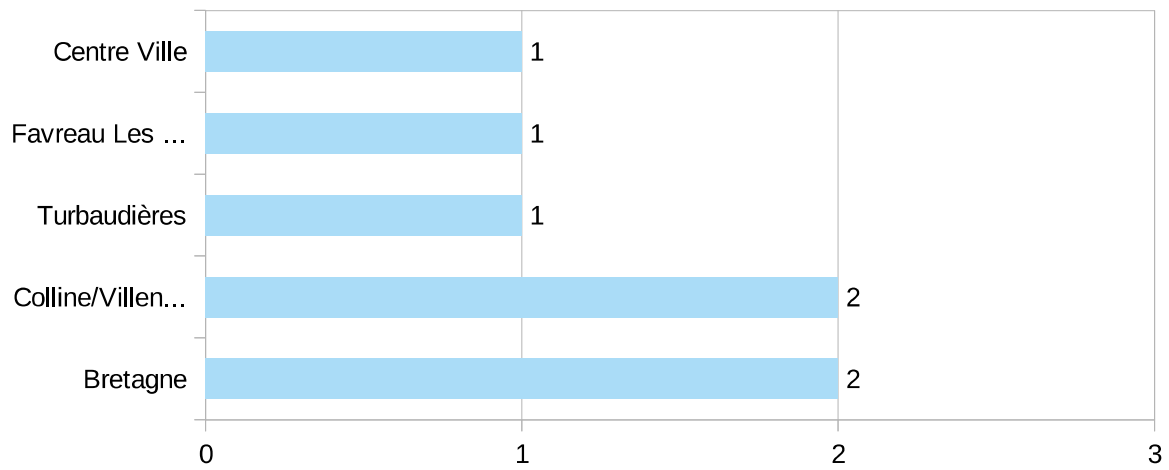
Age



Ressources



Quartiers d'origine des participants



Les ateliers en image



Au terme des ateliers, les participants ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire sur leur ressenti et vécu des ateliers. Ils soulignent immédiatement la convivialité : " C'était bien ", " Je me suis sentie à l'aise dans le groupe ", " J'ai aimé faire les activités avec tout le monde ", " Grâce à ça, je connais du monde ". Ils évoquent également l'importance d'avoir créé un groupe de participants fidèle et constant "c'était bien de retrouver systématiquement les mêmes personnes"

Parmi les activités proposées, la visite de la caserne, les jeux de société et la cuisine sont celles qui ont été le plus appréciées.

Ils ont aussi aimé participer à l'organisation des ateliers et s'investir (se réunir pour préparer les ateliers donner ses idées, se rendre dans les magasins pour faire les courses...).

"J'ai adoré faire les courses " ; " C'était bien de préparer " ; " tout le monde a donné un coup de main aux autres "

Nous leur avons demandé si cette action collective leur avait donné l'envie d'aller vers d'autres structures choletaises qui proposent ce type d'activités.

Pour une personne, cela lui a donné envie de se rendre au centre social K'léidoscope ; une autre participante envisage de s'inscrire dans une activité de dessin. Deux autres personnes auraient été intéressées mais ont retrouvé un emploi ce qui en soit est aussi une très bonne chose. Enfin, un participant s'est déjà inscrit au GEM et au Centre Social du Planty. Il avait déjà participé à la première saison des découvertes du lundi, qui s'est révélée être un tremplin pour se rendre dans d'autres structures.

En conclusion, les découvertes du lundi restent un véritable outil complémentaire à l'accompagnement individuel pour rompre l'isolement et créer du lien social. Pour preuve, les participants se sont échangés leur numéro de téléphone lors du dernier atelier afin de programmer une éventuelle sortie entre eux.

Zoom sur une nouvelle participante

Celle-ci a dès le début exprimé sa timidité et sa difficulté à aller vers les autres. Au fil des ateliers, nous l'avons vu s'ouvrir davantage, se détendre, rire...

Lors du bilan elle a confirmé que ces ateliers l'avaient aidée à aller vers les autres. Elle explique que sa famille a remarqué, en effet, qu'elle parlait plus, sortait plus et se renfermait moins depuis qu'elle a débuté cette action.

Le fait qu'elle connaissait déjà une des participantes a contribué à la mettre à l'aise.

Ils ont tous souhaité que cette action soit renouvelée : " ce serait bien que ça continue ! ".

d) Les actions d'ouverture vers la culture

Que ce soit le partenariat avec le Théâtre Saint Louis ou celui avec le Jardin de Verre dans le cadre de la billetterie à 1 €, là encore, ces deux actions ont encore été fortement impactées en 2022 par la fin de la crise COVID, si bien qu'aucune manifestation n'a pu être proposée au public accompagné par les différents travailleurs/partenaires sociaux.

e) L'aide aux départs en vacances des ménages isolés

Cette action n'a pas pu être impulsée en 2022 (sortie crise sanitaire).



ANNEXES

1

PRÉSENTATION DU SERVICE

1 a – Organigramme du Service

2

LES MISSIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

2 a – Détermination et mode de calcul du quotient familial CCAS

2 b – Barèmes des Chèques Accompagnement Personnalisé

3

LES INTERVENTIONS SOCIALES

3 a – Le concept de file active

3 b – La Marmite Conviviale

4

LES ACTIONS PARTENARIALES

4 a – Bilan du groupe logement

4 b – Bilan du groupe souffrance psychique

4 c – Bilan des groupes SENTINELLE et collectif choletais

4 d – Bilan CAAd49

4 e – Les Commissions et Instances locales

4 f – Bilan de l'action au sein de la Maison des Adolescents (MdA)

4 g – Bilan du réseau violences conjugales

1 PRÉSENTATION DU SERVICE

DIRECTION DE LA FAMILLE, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

1er mai 2022

Vincent ROBERT
Attaché Hors Classe
Directeur

SERVICE SOLIDARITÉ/INSERTION (CCAS)

Laurent NOUHAUD
Conseiller supérieur socio-éducatif
Chef de service

Valérie MARTIN
Assistant socio-éducatif
Coordinatrice

Marie-Armelle MALINGE
Rédacteur principal de 1ère Classe
Coordinatrice

PÔLE ACCUEIL AIDE LÉGALE ET FACULTATIVE

Frédérique FILLION
Rédacteur principal de 2ème classe
Responsable d'activité
Aides légales – CAP – Comptabilité

Françoise PAQUEREAU
Adjoint administratif
Aide légale et facultative – comptabilité

Myriam PINEAU
Adjoint administratif Principal de 1ère classe
Dispositifs Solidarité Ville - aide facultative
- Régie

Pascale BODET
Adjoint administratif Principal de 1ère classe (80 %)
Chargée d'accueil - régisseur –
colis alimentaires

Béatrice JAMIN
Adjoint administratif Principal de 2ème classe
Chargée d'Accueil – domiciliation
– colis alimentaires

Ly HOANG
Adjoint administratif Principal de 2ème classe
Secrétaire administrative polyvalente

Véronique BOUDEAU
Adjoint administratif
Agent d'accueil polyvalent (80%)

PÔLE INTERVENTIONS SOCIALES

Laurence ERNOULT
Adjoint administratif
Principal de 1ère classe
Accueil social
Secrétariat des travailleurs sociaux

Véronique BOUDEAU
Adjoint administratif
Agent d'accueil polyvalent (20%)

Lydie PAUVERT
Contrat CDI
Conseillère Emploi PLIE (80%)
Coordinatrice sociale
Gens du Voyage AdC (20 %)

Eva CARDAMONE
Assistant socio-éducatif f(90 %)
Conseillère Conjugale et Familiale
Assistante sociale

Lydie CHEVALIER
Assistant socio-éducatif (90 %)
(dont coordination Paniers du Plarty)
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Vanessa AUDE BEAU
Assistant socio-éducatif (90 %)
Assistante sociale

Émille RIPOCHE
Assistant socio-éducatif (80 %)
Assistante sociale

Estelle JEANSON
Assistant socio-éducatif (80 %)
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Karen BOISDRON
Assistant socio-éducatif (80 %)
Assistante Sociale

2 LES MISSIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVE

2 a. Détermination et mode de calcul du Quotient Familial

Pour la plupart des aides du CCAS, il est procédé à un calcul d'un quotient familial qui permet le cas échéant de prétendre aux aides sociales facultatives.

Ce calcul est effectué de la manière suivante :

Calcul du Quotient Familial :

Ressources du foyer ⁽¹⁾ – forfait charges ⁽²⁾

Nombre de Parts ⁽³⁾

⁽¹⁾ Ressources du foyer (sans tenir compte des retenues)

- Salaires, Rémunérations de formation, Rémunérations d'apprentissage (net imposable)
- Pensions de retraite, rentes
- Indemnités Pôle Emploi, Indemnités journalières
- Prestations Familiales : AF, ASF, PAJE, CF...
- Prestations sociales : RSA, AAH, Pension d'invalidité
- Pensions alimentaires
- Allocation logement, APL
- Autres : bourses,...

⁽²⁾ Tableau du forfait charges :

	Nombre de personnes à charge								
	0	1	2	3	4	5	6	7	Enfant ou personne supplémentaire
Personne seule	478	599	705	805	900	986	1072	1158	86
Couple	550	639	740	835	920	1006	1092	1178	86
Co-locataire	387								

⁽³⁾ Nombre de parts :

- personne seule ou famille monoparentale = 1,5 parts
- personne en couple = 1 part
- adulte supplémentaire - 20 ans = 1 part
- enfant < 20 ans = 0,5 part

2 b Barème des Chèques Accompagnement personnalisés (CAP)

Nombre de personnes au foyer	1	2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10	11 et +
Participation du CCAS en CAP (allocation hebdomadaire en euros)	40 €	60 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €

3 LES INTERVENTIONS SOCIALES

3 a Le Concept de " file active "

Définition de la notion de " file active " :

Un dossier est considéré comme actif lorsqu'il a fait l'objet d'une *intervention dans les 12 derniers mois*.

Tous les autres dossiers pour lesquels il n'y a eu aucune intervention pendant cette période sont à archiver.

Nature de l'intervention

Il s'agit forcément d'un lien direct avec l'utilisateur : rencontre ou échange.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'un dossier en file active soit un dossier " suivi " par un travailleur social au moment de l'évaluation.

Définition du dossier " suivi "

Il s'agit d'un dossier sur lequel une ou plusieurs actions sont en cours : rencontres prévues, démarches, synthèse, écrits à faire...

Le suivi s'arrête quand le professionnel cesse d'intervenir, c'est-à-dire que plus aucun acte n'est posé. Le dossier reste en file active durant 1 an suivant la dernière intervention et est archivé s'il n'y a plus intervention durant ce laps de temps.

Les diverses catégories d'interventions :

➤ **Interventions ponctuelles :**

3 interventions maximum (rencontre, démarche...) pour le traitement d'un problème ou d'une difficulté

➤ **Accompagnement social ou " suivi " :**

Plus de trois interventions dans l'année,

En fonction de la nature du problème, du profil de la personne, l'accompagnement peut varier dans l'intensité et imposer une fréquence d'intervention différente :

- intensive : 1 fois par semaine
- très régulière : 1 à 2 fois par mois
- régulière : 1 à 2 fois par trimestre
- ponctuelle : 2 fois par semestre

Au cours de l'accompagnement, la fréquence d'intervention peut varier selon les événements et l'avancée du traitement de la situation

En résumé, la file active de chaque travailleur social est ainsi composée de **3 types de dossiers** :

- **les interventions ponctuelles**
- **les accompagnements sociaux ou " suivis "**
- **les dossiers en veille (attente de la durée d'un an sans intervention pour être archivés)**

3 b Les ateliers culinaires de la Marmite Conviviale



C'est la cinquième année que l'action "Les ateliers culinaires" se déroule au centre Socio-Culturel K'léidoscope après une interruption de 2 ans en raison de la crise sanitaire.

Ces ateliers sont co-animés par Anicet et Maëlis de l'association "Solidarifood " ainsi qu'Émilie Ripoche, assistante sociale au Service Solidarité Insertion du CCAS.

Public visé :

Personnes résidant en quartiers prioritaires et accompagnées par un travailleur social.

Objectifs :

- Recréer du lien social
- Redonner le goût de cuisiner
- Développer sa confiance et son estime de soi
- Rencontrer des professionnels, des associations et découvrir leur(s) action(s) via le " Repas Partagé "

Démarches réalisées en amont de cette action :

- Réalisation d'un support d'information :
 - un flyer a été réalisé afin de présenter l'action au public.
- Présentation des ateliers culinaires :
 - le lundi 04 juillet 2022 une réunion a eu lieu aux Paniers du Planty en présence de Laurent Nouhaud, Chef du service Solidarité Insertion, d'Émilie Ripoche, co-animatrice de l'action et des partenaires/prestataires. Les prescripteurs de cette action y étaient invités :
 - les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités,
 - les travailleurs sociaux de la Caf,
 - les travailleurs sociaux du CCAS
 - les encadrants des structures d'insertion.
 - Quatre professionnels ont participé à cette réunion de présentation des ateliers culinaires. A la suite de cette dernière, 12 personnes ont été repérées et orientées vers l'action par les travailleurs sociaux.
- Organisation de rencontres individuelles :
 - sur les 12 personnes orientées vers l'action, 12 ont été reçues par Émilie Ripoche. Ces entretiens individuels ont permis aux participants de découvrir l'action, de rencontrer la co-animatrice et parfois d'être conduits au Centre Socio-Culturel K'léidoscope pour identifier le lieu de l'action.
 - Parmi les 12 personnes reçues en entretien par Émilie Ripoche, 9 se sont inscrites aux ateliers culinaires, 1 a retrouvé du travail.

Les 2 autres ont eu des difficultés à se mobiliser pour venir régulièrement chaque semaine, s'autoriser ou être autorisée à sortir de chez soi pour aller vers l'extérieur, s'inscrire dans un collectif et une vie de groupe.

Déroulement de l'action :

Chaque mardi du 13 septembre 2022 jusqu'au 13 décembre 2022, des habitants issus de différents quartiers de la ville de Cholet (QPV et hors QPV) se sont retrouvés au Centre Socio Culturel K'léidoscope de Cholet pour cuisiner et partager ensemble un repas. les ateliers ont permis à ces personnes de se réunir au Centre Socio-Culturel K'léidoscope pour préparer, partager un repas mais également échanger et découvrir des associations et des actions d'insertion dans une ambiance conviviale.

Public Accueilli :

9 personnes se sont inscrites aux ateliers culinaires et 8 y ont participé régulièrement.

L'ensemble des participants ont été orientés par les travailleurs sociaux du Centre Communal d'Action Sociale

Plus particulièrement pour cette saison 2022 des ateliers culinaires, il a été difficile de mobiliser du public sur cette action collective. Les effets de la crise sanitaire sont encore bien présents sur les publics fragiles qui ont peur de ressortir de chez eux.

Profil du public accueilli :

8 participants réguliers : 3 hommes et 5 femmes

	Quartier Jean Monnet	Quartier Bretagne Bostangis	Quartier Favreau Les Mauges	Quartier Colline Villeneuve	Autres Quartiers
16 à 25 ans	0	0	0	0	0
26 à 49 ans	1	0	0	1	3
50 à 65 ans	1	0	0	0	2
TOTAL	2	0	0	1	5

Sur les 8 participants, 3 seulement sont issus des quartiers prioritaires soit 37,5 %. Ce faible taux pour cette année 2022 s'explique pour partie par des erreurs commises sur les adresses des participants qui pour plusieurs d'entre eux correspondaient initialement au zonage prioritaire alors que finalement ce n'était pas le cas.

Ressources et situation professionnelle à l'entrée dans l'action :

	Allocation de retour à l'emploi	Allocation de Solidarité Spécifique	Allocation Adulte Handicapé	Revenu de Solidarité Active
Femme	1		3	1
Homme			2	1

Sur les 8 participants, 1 était en démarche de recherche d'emploi ; les autres pour diverses raisons (âge, santé physique et/ou psychique, ...) n'étaient pas et ne sont toujours pas dans cette dynamique.

Organisation:

Le groupe se retrouvait à partir de 9h30 pour un temps d'échange autour d'un café ou d'un thé. Ce moment privilégié était l'occasion d'évoquer les ingrédients du jour, les possibilités de recette et leur déroulé. C'était aussi un temps propice à la transmission d'informations générales sur la nutrition et l'alimentation, l'exploitation maximale des ingrédients, et la gestion du budget alimentaire.



A l'issue de ce temps, les personnes se repartissaient sur le poste et les tâches qu'il souhaitait réaliser en lien avec le menu établi.

Les participants ont fait preuve de réactivité et d'aptitude à proposer des idées si bien qu'élaborer le menu n'aura jamais été un souci durant ces ateliers. Les recettes étaient donc élaborées par le groupe parfois en lien avec les animateurs.

Émilie Ripoche se chargeait de récupérer les denrées données par la Banque Alimentaire et pouvait le cas échéant faire quelques courses en complément. Pour certains participants, la réalisation de recettes leur a permis de découvrir des produits (fruits et légumes qu'ils ne connaissaient pas) et des techniques de cuisine (découpe des légumes par exemple).

Vers 12h30, la table était dressée et le repas partagé en commun avec cette année un représentant d'une association ou d'une institution de Cholet pour qu'il présente son action. Les co-animateurs veillaient ensemble à ce que ce temps soit un moment agréable, ou chaque participant pouvait échanger avec les autres dans le respect. Ce "repas partagé" est particulièrement bien apprécié par les participants qui peuvent ainsi présenter et partager leur réalisations et découvrir des animations susceptibles des les intéresser.

Entre 14h30 et 15h00, les ateliers se terminaient par un nettoyage et un rangement collectif de la vaisselle et de la cuisine.

Les événements de la saison 2022 des ateliers culinaires

➤ Les intervenants des repas partagé

- *Lydie Chevalier, coordinatrice des Paniers du Planty* qui nous a parlé de la distribution alimentaire.
- *Laurence Ernoult, secrétaire d'accueil du Pôle Interventions Sociales au service Solidarité Insertion* qui nous a parlé de son travail et de son rôle dans le service.
- *Les salariés du Centre Socio-culturel K'léidoscope* sont venus nous présenter leur travail et les actions menées par le Centre
- *Yves et Didier*, bénévoles auprès de la Banque Alimentaire sont venus nous parler de la préparation des colis et des denrées alimentaires pour nos ateliers et pour les distributions.
- *Lydie Pauvert* est venu nous parler du service emploi et du dispositif du PLIE
- *Magali Bélaire, de l'IRSA*, nous a parlé du bilan de santé, 6 personnes s'y sont inscrites.
- *Patrick Champourlier* nous a présenté son association « Poésie à l'ouest » et son travail autour de la langue française.
- *Mathieu Beddiaf*, responsable de la Spa de Cholet est venu nous présenter le rôle de la SPA

• La réalisation du livret de recette :

Un livret a été élaboré regroupant les recettes réalisées pendant les ateliers culinaires. Ce dernier a été remis aux participants accompagné d'un " kit " pour réaliser du riz au lait aux carambars, à l'occasion du repas de clôture de l'action.

Les objectifs de l'action ont ils été atteints ? :

Lors du repas final du 13 décembre 2022, les participants ont pu échanger avec les invités (partenaires, financeurs). Ils ont également présenté à travers des panneaux photos le déroulement des ateliers culinaires. Leur retour sur ces ateliers est très positif. Ils ont tous apprécié y participer . Ils ont trouvé enrichissant de pouvoir rencontrer d'autres habitants de Cholet, d'apprendre des recettes et des techniques de cuisine et de découvrir des associations ou des structures par le biais du " repas partagé". Ils ont pu sortir de chez eux et pour certains, c'était le moment attendu avec impatience chaque semaine,

Certains d'entre eux ont tissé des liens amicaux, ils ont crée un groupe sur « What'sApp » et se voient désormais en dehors de l'action.

A noter cette année, les participants se sont retrouvés en février 2023 pour aller ensemble manger au restaurant.

Expressions des participants sur l'action

« de la confiance, du bien-être »
« tenir un rythme, se lever tôt et le plaisir de partager »
« du divertissement, de la joie, de la bonne humeur »
« des moments agréables »
« on a découvert des gens »
« remise en confiance »
« énergie du groupe »
« casser la solitude »

Retour des participants sur les répercussions de l'action en matière de lien social :

En début d'année, les participants se sont retrouvés au CCAS pour un moment convivial autour d'une galette des rois. Cette rencontre a été l'occasion de faire un bilan sur l'impact des ateliers culinaires en matière de lien social.

Cinq participants se sont exprimés via un questionnaire.

Tous confirment être restés en lien à l'issue des ateliers, ils continuent à se voir ou à se téléphoner pour prendre des nouvelles des uns et des autres. En février, ils se sont tous retrouvés au restaurant.

Conclusion

Les participants ont su dépasser leurs appréhensions, se lancer de nouveaux défis en tentant de réaliser des recettes plus complexes. Par ce biais, ils ont pu reprendre confiance en leur capacité de faire et surtout ils ont osé se lancer.

Ils ont également exprimé s'être sentis valorisés : certains ont pu transmettre une recette personnelle et l'enseigner aux autres. Le temps du "repas partagé" a été apprécié par les participants. Ils étaient heureux de partager et de présenter le résultat de leur matinée de travail avec un invité mais également intéressés par le fait de découvrir une action dans une ambiance conviviale. Cette cinquième saison des ateliers culinaires confirme que cette action se révèle être un outil pertinent fondé sur la pédagogie participative. Les participants y sont accueillis dans une ambiance chaleureuse et détendue. Ils s'y sentent valorisés et regagnent confiance en eux et en leur capacité de faire. Ils y tissent aussi des liens qui semblent perdurer dans le temps.



Les participants ont pu renvoyer que cette action leur a permis de découvrir des aliments qu'ils ne connaissaient pas et d'acquérir des techniques culinaires. Ils ont pu partager ensemble de bons moments. Tout comme les années précédentes, une dynamique de groupe et une solidarité entre les membres s'est construite au fur et à mesure des ateliers.

4 LES ACTIONS PARTENARIALES

4 a. Groupe de travail " Logement "

Le Groupe de travail « Logement » a pour objectif de développer une culture commune autour de cette thématique et de favoriser l'interconnaissance en réunissant tous les acteurs de terrain. Nous avons pour habitude de nous réunir à tour de rôle dans chaque structure, ceci afin de mieux nous connaître et favoriser les échanges.

Outre l'apport de connaissances sur des thématiques en lien avec le logement, chaque réunion est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des partenaires présents autour de la table.

Participent aux réunions en fonction de leurs disponibilités : France Horizon, la résidence sociale Adoma, le Centre d'Aide des Demandeurs d'Asiles (CADA), le CHRS la Gautrèche, le Foyer Pelletier-Bon Pasteur 49, les apprentis d'Auteuils, la Mission locale, AFODIL, les structures d'insertion par l'activité économique (l'Éclaircie, Fil d'Ariane, la Régie de Quartier) mais aussi Habitat Jeunes du Choletais, les toits du cœur, Sèvre Loire Habitat, le CCAS et plus récemment Emmaüs, l'Association Ligérienne en Addictologie (ALIA), Ménage services, la Maison Départementale des Solidarités du choletais (MDS) et Logi-Ouest.

Le groupe "logement" s'est réuni 3 fois en 2022.

La première rencontre de l'année a porté sur la présentation de la résidence Habitat Jeune du Choletais, nous avons été accueillis dans leur locaux. Lors de cette rencontre, nous avons échangé autour de la grille d'évaluation de la capacité à habiter.

La seconde réunion a eu lieu dans la salle de vente d' Emmaüs. Nous avons pu visiter l'ensemble du site et le responsable nouvellement arrivé dans le groupe nous a présenté les différentes activités de cette association. La seconde partie de la réunion a été consacrée à la présentation d'Action logement et de ses différents outils comme la garantie Visale, la plateforme locative digitalisée " AIL'In " et l'avance locapass.

La dernière rencontre a eu lieu en MDS où la Gautrèche a présenté et témoigné de la plus value du dispositif " accompagnement hors les murs ".

La mobilisation des partenaires y est très forte. Cette année, 4 structures nous ont rejoints. Nous comptabilisons aujourd'hui 24 partenaires du choletais ce qui en fait un lieu riche en échange et en partage d'information.

Le CCAS de Cholet joue un rôle majeur dans l'animation de ce réseau d'acteurs

Valérie MARTIN

4 b Bilan du groupe " souffrance sociale et psychologique "

Le Groupe de travail " souffrance sociale et psychologique " existe depuis plusieurs années et a pour objectif de favoriser le lien et la connaissance des acteurs du choletais confrontés à un public en souffrance sociale et psychologique. Il se réunit chaque trimestre de l'année. Outre la présentation de structures, de dispositifs, d'apport de connaissances sur des thématiques ou d'échanges autour d'expériences, chaque réunion est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des partenaires présents autour de la table.

Participent aux réunions en fonction de leurs disponibilités :

- le Centre Hospitalier,
- la Polyclinique du Parc,
- la Maison Départementale des Solidarités (MDS),
- le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Soleil,
- la Mission Locale, Pôle Emploi, France Horizon,
- l'Éclaircie,
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- la résidence Habitat Jeunes du Choletais,
- la Gautrèche,
- l'ADAPEI 49,
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- la résidence l'ENVOL,
- la résidence Adoma,
- la Maison des Adolescents (MdA),
- le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) / Instance Gériatrique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC),
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- et l'Agglomération du Choletais.

Comme les années précédentes, le groupe de travail "souffrance sociale et psychologique" s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2022.

La première rencontre de l'année a porté sur la présentation de la cellule d'analyse croisée des situations psychosociales complexes, cellule créée il y a 7 ans par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et venant en appui des professionnels, en dernier recours, dans l'accompagnement de situations les plus difficiles.

À la demande des participants, **la deuxième réunion** s'est déroulée sur un partage d'expériences autour des situations d'isolement : comment définir l'isolement ? comment le repérer ? les facteurs de risque ? les conséquences ? et les ressources / leviers possibles pour les professionnels.

Lors de la troisième rencontre a été présentée la pair-aidance en psychiatrie ou la naissance d'un nouveau métier et d'un nouveau maillon dans la chaîne de soins proposé aux patients. Le groupe a notamment pu rencontrer une nouvelle personne recrutée en tant que pair-aidante au Pôle de Santé Mentale du Centre Hospitalier de Cholet. Cette troisième rencontre a également permis la présentation de la formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) organisée par le Centre Hospitalier. Cette formation qui s'adresse à tout citoyen a pour objectif de pouvoir venir en aide à chaque personne présentant des signes de souffrance ou de détresse psychique.

Enfin, pour la dernière rencontre de l'année, 2 professionnelles sont venues présenter "la Communauté 360", un réseau de professionnels soutenant les parcours de vie des personnes en situation de handicap, un dispositif créé depuis février 2020 afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

Comme vous pouvez le constater, durant l'année 2022, le groupe de travail " souffrance sociale et psychologique " a de nouveau été un lieu riche d'échange, de partage et d'informations.

Vanessa AUDEBEAU

4 c Bilan des groupes de travail " Sentinelle " et " collectif santé choletais "

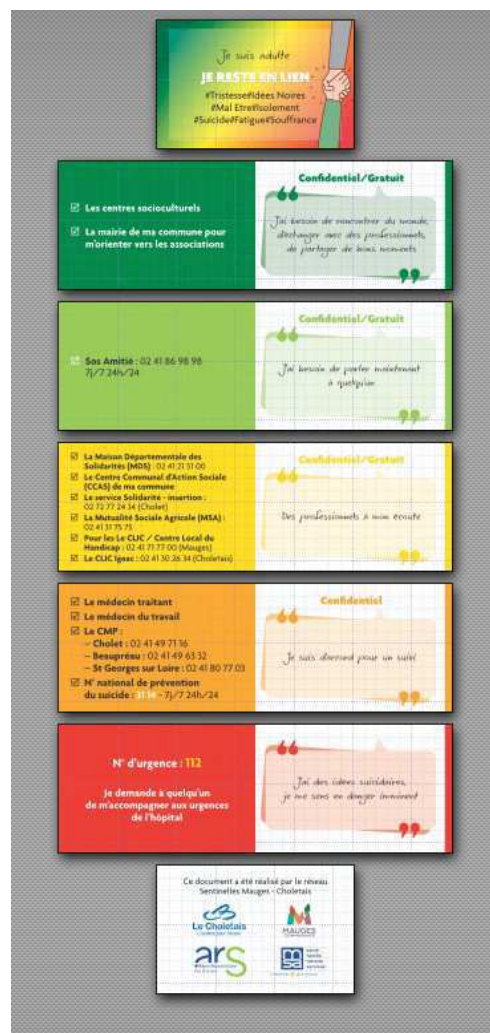
GRUPE DE TRAVAIL SENTINELLE

Le groupe Mauges-Prévention Suicide rebaptisé groupe SENTINELLE a organisé le 8 mars 2022, une journée à destination des professionnels des champs sanitaire, social et insertion au Centre de la Loge à Beaupréau sur la prévention de la crise suicidaire.

Le matin, 174 personnes ont assistées à une conférence/débat animé par le Docteur Le Gal, psychiatre à l'hôpital d'Angers, et à la présentation des outils conçus par le groupe : l'Escape Game et les répertoires à destination des jeunes et des adultes. L'après-midi, 100 personnes ont participé et échangé sur la prévention du mal être dans des groupes répartis par tranches d'âge : petite enfance, adolescence, adulte et seniors.

Cette journée a remporté beaucoup de succès. Elle a permis de faire connaître le groupe SENTINELLE et ces actions. Les professionnelles saluent aussi le besoin de créer du lien entre les divers champs d'intervention.

La diffusion des 15 000 répertoires édités (10 000 pour le public Jeune et 5 000 pour les adultes) a débuté en septembre 2022.



GRUPE COLLECTIF SANTÉ CHOLETAIS

Comme chaque année dans le cadre de la mobilisation du 1^{er} décembre pour la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, le collectif a organisé diverses animations :

- en direction des jeunes : à la fac, au lycée de la mode ou à Habitat Jeune, et à la mission locale (jeunes sur le dispositif garantie jeune), Eurespace
- à l'hôpital, au CeGIDD
- en direction de public ciblé soit comme les années passées aux Paniers du Planty et restos du Cœur lors d'une journée d'informations, de sensibilisations et de dépistages.

Bilan :

Environ 50 personnes abordées et 23 dépistages réalisés dont 1 positif.

Bilan très satisfaisant de cette journée pour les professionnels (déroulement, organisation, ambiance...).

Un seul médecin présent lors de ce dépistage et il a atteint sa limite d'entretien. Il a ressenti les difficultés pour les usagers d'avoir un suivi médical à Cholet (désertification ...).

4 d Le Comité des Acteurs en Addictologie du Maine et Loire (CAAd 49)

Le CCAS est signataire de la charte partenariale depuis 2020 et a ainsi intégré le comité des acteurs en addictologie du Maine-et-Loire (CAAd49).

Le but de cette instance est de coordonner et de faire connaître les différents acteurs en addictologie sur le département du Maine-et-Loire.

Ainsi, le CCAS a pu participer à 1 conférence des partenaires à ALIA Angers en 2022. En parallèle et sur notre territoire de Cholet, 2 " P'tit déj' addicto " ont eu lieu. Ce sont des temps d "échange qui ont pour but de favoriser la connaissance des partenaires d'un même territoire et de développer une culture commune en addictologie.

Karen BOISDRON

4 e. Les commissions / Instances Locales

La commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions Locatives (CCAPEX)

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) a pour enjeu d'intervenir le plus en amont dans la procédure et auprès d'un plus grand nombre de ménages. Elle examine les situations des personnes en impayé de loyers résidant à Cholet, c'est à ce titre que le CCAS y est convié.

La commission comprend des membres de droit avec voix délibérative et des membres avec voix consultative.

En 2022, nous avons participé à 7 commissions. La coordination des différentes instances et acteurs intervenant dans le domaine de la prévention des expulsions est un des principaux enjeux en matière de prévention des expulsions locatives.

En Maine-et-Loire, le Diagnostic Social et Financier est demandé à 3 stades de la procédure contentieuse :

- L'assignation en résiliation de bail,
- Le commandement de quitter les lieux,
- La demande de concours de la force publique.

À chaque étape nécessitant la réalisation d'un diagnostic social et financier, le travailleur social adresse un courrier avec une proposition de rendez-vous.

En l'absence de suite donnée à la proposition de rendez-vous, une visite au domicile du locataire est réalisée.

Cette procédure vise à rencontrer les ménages au plus tôt pour éviter la procédure d'expulsion. Les enjeux de ces rencontres avec les travailleurs sociaux sont de :

- Rappeler au locataire l'obligation de paiement du loyer,
- Expliquer la procédure d'expulsion,
- Inciter le locataire à reprendre contact avec son bailleur et amorcer une médiation,
- Proposer un accompagnement social et ainsi trouver des solutions adaptées à sa situation.

En 2022, **53 RDV ont été proposés** et **41 visites à domicile ont été effectuées** par les travailleurs sociaux du CCAS.

32,94 % des personnes ont répondu présents lors de la première convocation contre 35,93 % en 2021 et 30 % en 2020.

Seulement 25% étaient présents lors de la visite à domicile contre 36,58 % en 2021.

Les travailleurs sociaux constatent qu'ils ont de plus en plus de difficultés à se présenter directement devant l'appartement car de plus en plus de logements sont désormais dotés de digicodes.

Concrètement 24 personnes (45,28%) ont pu être rencontrées dans le cadre de cette procédure avec les modalités mises en œuvre.

On observe une baisse significative par rapport à 2021 (59 %) et 2020 (53%) .

Valérie MARTIN

La commission Sociale Logement (CSL)

Les Commissions Sociales Logement (CSL) ont pour mission d'étudier les demandes d'accompagnement social lié au logement (ASLL) **visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.**

Lors de cette instance, les travailleurs sociaux sont conviés à présenter la situation des personnes auprès des membres de la commission afin qu'ils puissent statuer sur chaque demande.

A Cholet, la Commission Sociale Logement est composée de :

- Un responsable de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) qui assure la présidence
- Un travailleur social de la MDS
- Un représentant du CCAS
- Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré, Sèvre Loire Habitat.

En 2022, le Service Solidarité Insertion du CCAS a participé aux 12 Commissions Sociales Logement, organisées par le Département. Cette instance se réunit une fois par mois à raison de 3 heures par commission.

23 nouvelles mesures ASLL ont été sollicitées par les travailleurs sociaux du CCAS contre 15 en 2022.

Il s'agit d'une intervention spécifique, de durée limitée, subordonnée à l'adhésion des ménages concernés. La durée de l'accompagnement est en moyenne de 5 mois mais 13 personnes accompagnées par le CCAS ont eu besoin que cet ASLL soit renouvelé du fait de la complexité de la situation.

Valérie MARTIN

La commission partenariale du Plan Local pour l'Insertion (PLIE)

La commission partenariale du PLIE s'est réunie 11 fois en 2022, soit une fois par mois à l'exception du mois d'août. Lors de ces commissions, les situations des demandeurs d'emploi qui entrent ou sortent du dispositif, y sont présentées. Différents acteurs du choletais se retrouvent autour de la table pour évoquer ces situations : Pôle Emploi, la Mission Locale, le Conseil Départemental, le Service Emploi du Choletais et le CCAS.

En 2022, 309 personnes ont pu être accompagnés, 64 sorties positives (emploi de plus de 6 mois ou formation) et 51 sorties autres (déménagement, problèmes de santé, non adhésion à l'accompagnement...).

Karen BOISDRON

4 f La Maison des Adolescents (MdA) – antenne de Cholet

Pour mémoire, la Maison des Adolescents 49, antenne de Cholet, a ouvert ses portes en 2017. Cette annexe est constituée d'une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, pédopsychiatre, psychologues, sage-femme, conseillères conjugales et familiales, assistantes sociales), mise à disposition de leurs institutions respectives (hôpital, éducation nationale, CCAS...).

En qualité d'assistante sociale et conseillère conjugale et familiale, je suis mise à disposition par le CCAS à hauteur de 10 %.

Dans ce cadre, je suis présente sur place tous les lundis de 16 heures à 19 heures (absente lors des vacances scolaires), pour l'accueil des adolescents seuls ou accompagnés, des familles d'adolescents et des professionnels en lien avec l'adolescence.

En complément, je participe deux fois par mois à la réunion hebdomadaire du jeudi après-midi (étude cas clinique, fonctionnement et organisation du site).

↳ Temps de Regroupement Équipes MdA

En 2022, j'ai participé à deux journées institutionnelles à Angers.

Il s'agit de regrouper les équipes des MdA 49 et de travailler ensemble pour mutualiser nos compétences et homogénéiser nos pratiques ou en repérer les singularités.

Ce temps d'échange institutionnelle permet de créer une dynamique d'équipe et de faire état des vécus de chaque site (Cholet, Angers, Saumur).

Puis comme chaque année, en septembre, a eu lieu la journée régionale des MdA (en Vendée). Lors de cette journée annuelle des MdA Pays De Loire il est proposé de partager nos questionnements et de nourrir nos réflexions sur un sujet spécifique en lien avec nos pratiques de terrain.

En 2022, le thème abordé était la " Créativité " avec une interrogation, fil rouge de notre journée : " Comment faire équipe pour être créatif ? Être créatif pour faire équipe ? "

En effet, après plusieurs années d'existence, comment entretenir cette créativité pour rester dynamique et s'adapter au plus près des besoins des adolescents tout en prenant en compte les évolutions sociétales ? Cela nous a amené à interroger la notion d'équipe. Qu'est-ce qui fait équipe ? Comment peut-elle être ressource ? Comment faire équipe pour rester créatif et faire face aux différentes crises auxquelles nous sommes confrontés dans notre pratique en MdA (crises psychiques, familiales, sociétales ou institutionnelles) ?

↳ Aller Vers : le Let'Motiv de l'année 2022

En 2022, j'ai participé à une démarche initiée par la MdA intitulée " l'aller vers ".

Comme son nom l'indique il s'agit " d'aller vers les partenaires du Choletais œuvrant en direction des adolescents : établissement scolaires, services de soin, foyer d'hébergement, service d'animation...

L'objectif étant de rencontrer physiquement les équipes et de leur présenter le fonctionnement global et notre démarche auprès des jeunes, de son entourage et des professionnels.

En d'autre terme tisser du lien partenariale local, se faire connaître et pouvoir expliciter nos actions pour favoriser et optimiser nos interventions sur le Choletais.

↳ Quelques Chiffres...

La moyenne d'âge des adolescents accueillis à la MdA est de 15 ans avec une majorité de filles en consultation.

Les adolescents sont adressés essentiellement par les établissements scolaires.

Précisons que 80 % des rendez-vous sont honorés et qu'ils traitent principalement de la vie affective (35%), du mal être (26%) et de la scolarité (14%).

Suite aux consultations réalisées à la MDA : 38 % des situations sont " traitées sur place ", c'est à dire que la problématique a pu être réglée sur les temps de rdv à la MDA.

32 % avec un relais vers d'autres services : permanences éducatives, psychologue libéral, pédopsychiatre, service de la CSA (consultation spécialisée adolescence...

30 % sont " sans suite ".

Éva CARDAMONE-EDMOND

4 g Le réseau Violences Conjugales et Intra-familiales

Depuis 2007, l'Agglomération du Choletais anime un groupe de travail « Violences intra-familiales et conjugales ». Celui-ci est constitué d'intervenants locaux et réunit les associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des personnes ayant été victimes de violences : Solidarité femmes 49, l'Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels (AAVAS), le Centre Information Féminin et Familial, les professionnels sociaux (dont le CCAS de Cholet), les libéraux (sage-femme, conseillère conjugale et familiale), le Centre Hospitalier, l'accueil d'urgence...

Des actions de formation et de sensibilisation sont régulièrement mises en place pour échanger et avancer sur des thèmes particuliers tels que la prise en charge des auteurs, l'accompagnement, les réponses judiciaires, les enfants témoins de violences conjugales...

↳ Rencontres du Groupe en 2022

Tout au long de l'année 2022, le groupe s'est réuni selon deux axes particulier :

- Réunion des Membres du Réseau

Nous avons réalisé 3 réunions ou s'est rassemblé tous les membres du groupe.

L'intérêt étant d'évoquer l'actualité des structures, de faire part des événements autour des violences conjugales et aussi de construire et organiser collégalement le temps fort en lien avec la journée de novembre dédiée aux Violences faites aux femmes.

- Analyse de la Pratique Professionnelle avec FORCYFA

En 2022, l'intervenante FORCYFA a animé 3 sessions d'analyse de pratique. Le groupe ne se compose pas de l'ensemble des membres (trop nombreux). Nous évoquons (environ 10 participants) une situation de violence connue et accompagnée afin d'analyser la genèse et permettre un regard croisé sur la problématique rencontrée.

↳ Temps Fort : Les Enfants Témoins

En 2022, comme à l'accoutumé, à l'occasion de la journée internationale du 25 novembre de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Agglomération du Choletais a mis en place un temps forts de sensibilisation et de mobilisation. Cette année le focus a été placé autour des enfants, victimes collatérales des violences dans le couple.

Au programme, différents axes ont été proposés et initiés par le groupe :

- *le 17 novembre 2022*, une activité réservée aux professionnels, ou nous avons organisé à l'Amphithéâtre Eurespace, une journée sur le thème de " l'enfant victime de violences au sein de sa famille ". Le matin se déroulait une conférence animée par l'institut de la parentalité de Bordeaux et le matin des tables rondes ouvertes à tous, co-animés par Solidarité Femmes 49 et les forces de l'ordre.

L'intérêt étant de favoriser les échanges, de s'interroger sur le développement des enfants dans un contexte de violence familiale et de se questionner sur la théorie de l'attachement"

- *le 25 novembre 2022*, au Jardin de Verre, la compagnie La grange aux Arts a présenté la pièce de théâtre, "Une belle fille avec un Fusil". Sur scène, une comédienne cherche la gestuelle, les mouvements, la voix du personnage qu'elle doit jouer. Elle interprète Niki de Saint Phalle, artiste des années 70 qui utilisait dans ses œuvres des allégories de personnes marquantes de sa vie. À travers ces ébauches de tableaux et de sculptures, elle interpellait ses proches pour parler de l'inceste dont elle a été victime.

Le spectacle a été suivi d'un débat animé par l'AAVAS et Solidarité Femmes 49.